

2024

Rapport
de durabilité



Responsabilité sociale de l'entreprise

Le **groupe APG|SGA (APG|SGA)** entend créer de façon exhaustive et durable de la valeur pour ses partenaires, clients et actionnaires ainsi que pour son personnel, tout en apportant une contribution à l'environnement et à la société. Une prise en considération équilibrée des facteurs sociaux (people), écologiques (planet) et économiques (prosperity) dans les processus de décision et de mise en œuvre est considérée comme essentielle au succès à long terme de l'entreprise.

Sommaire

- 3** Responsabilité sociale de l'entreprise
- 4** Avant-propos de Markus Ehrle, CEO APG|SGA
- 5** Organisation, stratégie et gouvernance
- 8** Thèmes pertinents
- 12** Gestion complète de la RSE
- 14** People
 - Conditions d'embauche et de travail attrayantes
 - Égalité des sexes
 - Sécurité au travail et santé
 - Approvisionnement durable – aspects sociaux
 - Aspects sociétaux de la publicité extérieure d'APG|SGA
- 24** Jalons pour la mise en œuvre des principes directeurs environnementaux
- 26** Planet
 - Gestion environnementale
 - Prestation environnementale
 - Aperçu des indicateurs de performances
 - Répartition des catégories du scope 3
- 36** Rapport de l'auditeur indépendant sur le bilan des gaz à effet de serre
- 38** Prosperity
 - Résultats économiques
 - Prévention de la corruption
 - Activités commerciales conformes à la loi
- 42** Indice de contenu GRI
- 45** Liste des abréviations
- 46** Textes de référence et autres informations

De nouveaux objectifs climatiques à l'échelle du groupe, une certification EcoEntreprise et beaucoup de vigueur pour l'année anniversaire d'APG|SGA

En 2025, APG|SGA fête un anniversaire remarquable : 125 ans d'histoire marquante et d'innovation continue dans les domaines de la publicité extérieure classique et de la publicité extérieure numérique. Fondée en 1900 à Genève, APG|SGA, cotée en bourse depuis 1904, s'est imposée pendant des décennies comme leader du marché suisse de la publicité extérieure. Forte d'une solide tradition dans la mise à disposition, la commercialisation et la gestion d'espaces publicitaires et de mobilier urbain de haute qualité dans l'espace public, APG|SGA a toujours su s'adapter à l'évolution des besoins du marché et des technologies, et a établi de nouvelles références. Nous pouvons affirmer avec fierté que nos engagements s'orientent vers la continuité et sont caractérisés par un esprit de partenariat et un horizon durable à long terme.

La gestion de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) chez APG|SGA s'inscrit à la croisée de la tradition et des nouvelles références. Il y a plus de vingt ans déjà, l'entreprise publiait son premier rapport de durabilité, à une époque où il s'agissait encore d'un rapport purement environnemental. Depuis, de nombreuses mesures importantes ont été mises en œuvre, comme la mise en place d'une flotte de gaz ou le passage à une électricité 100% renouvelable en Suisse. Dès 2018, l'accent n'est plus uniquement mis sur les questions environnementales. Les efforts en faveur de la durabilité ont été élargis aux dimensions sociales et économiques.

L'exercice 2024 a permis de franchir de nouvelles étapes. En juin, APG|SGA a obtenu la certification EcoEntreprise, à l'issue d'un audit externe indépendant. Elle atteste des performances exemplaires dans le domaine du développement durable, désormais étendu à la responsabilité sociale. La certification a été l'occasion de repenser en profondeur la stratégie RSE d'APG|SGA et d'optimiser les structures organisationnelles. Dans ce contexte, un CSR Board a été créé, au sein duquel toutes les unités de l'entreprise sont représentées. Ce comité se réunit régulièrement et évalue dans quelle mesure les nouveaux projets et initiatives sont alignés avec nos objectifs de durabilité. Par ailleurs, en fin d'année, les nouveaux objectifs climatiques du groupe – couvrant les scopes 1, 2 et 3 –, accompagnés d'une feuille de route sur le zéro émission nette d'ici 2045, ont été validés par la Science Based Targets initiative (SBTi). En franchissant cette étape, nous prenons un engagement ferme et envoyons un signal fort qui met en évidence les efforts que nous avons déployés jusqu'à présent. En 2024, nous avons également pu mettre en service deux nouvelles installations solaires sur nos bâtiments de Wallisellen et de Lausanne, augmentant ainsi significativement la part d'électricité renouvelable autoproduite.

En 2025, nous allons continuer à mettre en œuvre des mesures efficaces. En Serbie, au sein de notre société Alma Quattro d.o.o., nous augmentons la part d'électricité d'origine hydraulique, avec pour ambition d'atteindre 100% d'électricité issue de sources renouvelables à l'échelle du groupe. Nous procédons à une révision de nos dispositifs d'élimination et de recyclage sur l'ensemble de nos sites en Suisse, afin de nous inscrire davantage dans une logique d'économie circulaire. Nous poursuivons également l'électrification de notre flotte de véhicules. Outre les mesures climatiques et environnementales, la satisfaction du personnel est au cœur de la nouvelle enquête « Great Place To Work ». De plus, nous mettrons en œuvre plusieurs innovations et renforcements dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Comme l'année dernière, les efforts visant à promouvoir la transparence au sein de nos chaînes d'approvisionnement et à respecter les aspects sociaux et environnementaux se poursuivront.

Pour APG|SGA, la RSE est non seulement un devoir, mais fait aussi partie intégrante de son ADN. J'espère que le présent rapport saura vous apporter un bon aperçu de nos activités, et que vous continuerez à tenir compte des aspects sociaux et environnementaux lors de vos décisions en matière d'investissement et de collaboration.



Avec nos salutations durables et chaleureusement affichées,
Markus Ehrle, CEO APG|SGA

Organisation, stratégie et gouvernance

À titre d'entreprise de publicité extérieure, APG|SGA est un prestataire intégral d'une économie fonctionnelle et ancrée à l'échelon du local. Nous générons des revenus pour les pouvoirs publics, créons de la visibilité pour la politique, la culture et le sport et apportons une contribution à la transparence de l'information publique et à la libre formation d'opinion, propre aux valeurs démocratiques, dans une économie sociale de marché. APG|SGA entend créer de façon exhaustive et durable de la valeur pour ses partenaires, sa clientèle, ses actionnaires et son personnel, tout en apportant une contribution en faveur de l'environnement et de la société.

Le groupe APG|SGA

APG|SGA est une entreprise de services dynamique perpétuant une tradition suisse et dont l'activité se concentre principalement sur l'Out of Home Media : Numérique. Analogique. Mobile. Interactif. Les meilleures solutions de communication dans l'espace public permettent de capter les individus. Sur les places, dans les rues, les gares, les aéroports et les centres commerciaux, à la montagne, ainsi que dans et sur les transports publics – partout où il est possible de faire de la publicité extérieure. Grâce à ses produits et services globaux, APG|SGA répond aux besoins individuels des annonceurs locaux, nationaux et internationaux, des propriétaires fonciers privés, des pouvoirs publics, des consommateurs/-trices, du personnel, des investisseurs/-euses et de la société, avec des solutions flexibles qui créent de la valeur ajoutée.

APG|SGA fait partie des dix plus grandes entreprises de publicité extérieure au monde. Elle prévoit de couvrir entièrement toutes les parties de la Suisse grâce à une organisation décentralisée. Le quartier général opérationnel de la Société Générale d’Affichage SA, qui appartient entièrement à la holding, se trouve à Zurich. Avec ses 17 filiales, Société Générale d’Affichage SA entretient activement les relations avec sa clientèle sur place en lui proposant des prestations depuis un guichet unique. Avec Swissplakat SA, APG|SGA dispose d'une entreprise spécialisée dans la publicité extérieure. Swiss Poster Research Plus SA (SPR+) fournit des chiffres clés et des études de marché. Elle propose ses prestations à toutes les entreprises du secteur de Suisse. Outre la Suisse, APG|SGA est présente en Serbie avec la société Alma Quattro d.o.o. Tandis qu'APG|SGA est gérée de manière centralisée depuis Belgrade, elle est représentée en Suisse dans 14 cantons et dans les quatre régions linguistiques du pays. La partie romanche des Grisons est prise en charge depuis Coire.

Parmi les prestations primaires d'APG|SGA, on trouve l'acquisition, l'installation et l'entretien des surfaces publicitaires analogiques et numériques dans les espaces publics ainsi que la commercialisation et la location de ces surfaces. On compte en outre l'organisation, l'affichage ou la diffusion ainsi que l'analyse des performances des campagnes de communication relevant du Out of Home Media ou des campagnes publicitaires mobiles. Parmi les autres prestations, on trouve la conception, le design, la production, l'entretien et le financement de mobilier urbain comme les halls d'attente, les installations analogues et numériques de plans de ville ainsi que les systèmes de guidage de l'information.

RSE chez APG|SGA

Une prise en considération équilibrée des facteurs écologiques (planet), sociaux (people) et économiques (prosperity) dans les processus de décision et de mise en œuvre est considérée comme essentielle au succès à long terme de l'entreprise.

Couvernance de la RSE

Une gestion transversale, ciblée et en réseau de nos efforts en matière de développement durable est indispensable pour répondre aux exigences croissantes de nos parties prenantes. Grâce à une planification et un contrôle minutieux, nous veillons à ce qu'APG|SGA évolue dans une logique durable, sur l'ensemble de ses activités. Notre gestion RSE, nos rapports et notre communication doivent répondre à nos propres exigences élevées. Nous sélectionnons des collaborations, des certificats et des labels qui nous aident à atteindre nos objectifs.

People

À titre d'employeuse attrayante, fiable et sûre, APG|SGA crée un environnement de travail moderne et durable offrant suffisamment d'espace pour le développement personnel et professionnel. Ainsi, APG|SGA favorise l'engagement et la satisfaction du personnel, ce qui contribue au succès à long terme de l'entreprise. En outre, APG|SGA a à cœur de veiller au bon respect des droits humains, des normes sociales et des droits du travail tout le long de la chaîne de valeur. Elle contribue à favoriser la culture, le sport et les organisations à but non lucratif (OBNL) en proposant des prestations et des ressources avec des rabais et des volumes d'espaces libres importants.

Planet

Respecter et préserver la nature est une évidence pour APG|SGA. Avec pour objectif de faire partie des leaders dans le domaine de l'environnement, APG|SGA s'engage à la transparence et se considère comme un pionnier dans la lutte contre le changement climatique. Les objectifs climatiques ambitieux, validés par la Science Based Targets initiative (SBTi), nécessitent une réduction conséquente des émissions de l'entreprise et l'incitent à se concentrer sur une amélioration continue jusqu'au zéro net. La pertinence environnementale des activités, des produits et des matériaux est analysée de manière systématique et c'est le dialogue avec le personnel, la clientèle et les partenaires qui permet de donner naissance à des prestations et des produits écologiques.

Prosperity

APG|SGA est un prestataire de service dynamique empreint de tradition suisse qui existe depuis 125 ans. Grâce à ses produits et services globaux, APG|SGA répond aux besoins individuels des annonceurs locaux, nationaux et internationaux, des propriétaires fonciers privés, des pouvoirs publics, des consommateurs/-trices, du personnel, des investisseurs/-euses et de la société, avec des solutions flexibles qui créent de la valeur ajoutée. Une rentabilité optimale est le fondement de la pérennité et de la compétitivité de l'entreprise.

Organisation de la gestion de la durabilité

Étant donné que la RSE concerne toutes les unités de l'entreprise, la gestion de la durabilité d'APG|SGA, suivi et contrôle compris, fait partie intégrante des plus hauts échelons de la hiérarchie. La partie RSE de la stratégie globale fait l'objet d'un examen et d'une validation annuelle par le Conseil d'administration. En étroite collaboration avec la direction de la durabilité et soutenue par des spécialistes externes, la Direction d'entreprise élabore et adopte des mesures et objectifs issus de cette stratégie. Les activités et les objectifs de RSE font l'objet de discussions régulières lors des réunions d'entreprise afin de veiller à ce qu'ils soient bien conformes aux exigences élevées d'APG|SGA.

Opportunités et défis pour un développement durable dans le domaine de la publicité extérieure

Opportunités

- Demande : une sensibilité croissante à la durabilité crée une demande en publicité écologique et en adéquation sociale.
- Innovation technologique : les progrès technologiques permettent le développement de supports et matériaux publicitaires plus durables avec une consommation réduite de ressources et d'énergie.
- Sensibilisation : la publicité extérieure offre une forte pénétration et peut contribuer à sensibiliser à des questions de durabilité.
- Partenariats pour la durabilité : la collaboration avec les villes et les communes peut favoriser des initiatives environnementales et renforcer l'engagement en faveur de la durabilité.
- En tant que média multidestinataire, la publicité extérieure est de loin le moyen publicitaire qui génère la plus faible empreinte carbone pour 1 000 contacts.

Défis

- Consommation de matériaux : la fabrication de matériel publicitaire entraîne une consommation en ressources et de la pollution environnementale.
- Consommation en énergie et carburant : les supports publicitaires éclairés et numériques consomment de l'énergie, la gestion des affiches collées est liée aux transports.
- Déchets et élimination : pour l'élimination de matériel et de supports publicitaires, il convient de trouver des options de recyclage et de réutilisation.
- Restrictions publicitaires : les interdictions peuvent entraîner un recul des revenus.

La responsabilité opérationnelle pour la mise en place de la stratégie RSE dans les activités quotidiennes incombe à la direction de la durabilité, qui est une unité rattachée au Chief Financial Officer et à la direction d'entreprise. À titre de fonction transversale, la direction de la durabilité travaille à des projets et thématiques en étroite collaboration avec d'autres unités afin de garantir la meilleure intégration globale possible.

Le CSR Board évalue dans quelle mesure les projets et initiatives sont alignés avec nos objectifs de durabilité. Toutes les unités de l'entreprise sont représentées au CSR Board. Il se réunit trois fois par an et participe au développement de la stratégie RSE.

Pour certains membres du personnel, mettre en place des projets de durabilité et atteindre ces objectifs font partie des ambitions annuelles.

Adhésions, participations et certificats

APG|SGA ou les entreprises du groupe sont représentées au niveau national et international dans diverses associations ou respectent leurs directives.

Organisation	Abkürzung
AWS, Publicité extérieure Suisse	AWS
CDP	
CEO4Climate	
Certificat EcoEntreprise	
Agence de l'énergie pour l'économie	AEnEC
Fair-On-Pay	
Great Place to Work®	
KS/CS Communication Suisse	KS/CS
Commission suisse pour la loyauté	CSL
Sustainable Switzerland	
swisscleantech	
United Nations Global Compact	Pacte mondial (Global Compact)

Concernant l'établissement de rapports

Le rapport de durabilité annuel est rédigé en tenant compte des standards du Global Reporting Initiative et des normes européennes d'information en matière de durabilité et concerne l'année calendaire passée. Sauf mention contraire, les données valent pour tout le groupe APG|SGA, au même titre que les rapports de gestion et financier. Tous deux publient les résultats économiques, tandis que les informations relatives à la gouvernance d'entreprise se trouvent dans la partie dédiée du rapport de gestion. Les informations nouvelles par rapport à l'année précédente sont signalées. Le rapport de durabilité est approuvé par la direction d'entreprise et le Conseil d'administration. Les informations relatives au bilan des gaz à effet de serre (GES) proviennent d'un examen externe limité.

Thèmes pertinents

APG|SGA sélectionne ses thèmes pertinents par le biais d'un processus d'évaluation systématique qui est réalisé chaque année au sein de l'entreprise. Celui-ci suit un principe de double matérialité et tient compte de l'impact externe négatif et positif des activités d'APG|SGA sur les personnes et l'environnement ainsi que des répercussions financières causées par des événements externes.

Analyse de matérialité

En tant qu'entreprise de publicité extérieure avec une clientèle locale, régionale et internationale ainsi que des chaînes d'approvisionnement globales, les thématiques sous-jacentes sont déterminées sur la base de notre contexte commercial. La charte de l'entreprise et la stratégie RSE servent de bases internes. Les bases externes comprennent les critères de la Global Reporting Initiative (GRI) et des normes européennes d'information en matière de durabilité (ESRS) ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Sous la responsabilité de la direction de la durabilité, la liste de thématique fait l'objet d'une révision annuelle en collaboration avec des entreprises de conseil externes. Elle est complétée par les contributions de toutes les unités de l'entreprise et par des entretiens avec la clientèle, les fournisseurs et d'autres parties prenantes pertinentes telles que les OBNL ou les groupes d'intérêt. Au cours de ce processus, les thématiques essentielles sont cristallisées sur la base de critères tels que la probabilité, l'ampleur, la portée et l'irréversibilité de la matérialité d'impact, ainsi que la probabilité et l'ampleur potentielle de la matérialité financière. Les thématiques ainsi définies sont validées et approuvées par la direction de l'entreprise et le Conseil d'administration afin de s'assurer qu'elles offrent une perspective globale des performances en matière de durabilité d'APG|SGA.

Thématiques présentant des risques et/ou un impact pertinents selon l'analyse de matérialité



People

- Condition d'embauche et de travail
- Égalité des sexes
- Sécurité au travail et santé
- Approvisionnement durable – aspects sociaux
- Aspects sociétaux de la publicité extérieure d'APG|SGA



Planet

- Climat et énergie
- Économie circulaire – ressources et déchets
- Approvisionnement durable – aspects écologiques



Prosperity

- Résultats économiques
- Prévention de la corruption
- Activités commerciales conformes à la loi

Implication des parties prenantes

APG|SGA reconnaît la diversité de ses parties prenantes et entretient des relations respectueuses et valorisantes, basées sur la confiance mutuelle. Les relations avec les parties prenantes internes et externes prennent la forme de partenariats à long terme et d'un dialogue continu. APG|SGA s'appuie sur une large palette d'outils de communication pour comprendre et prendre en compte les différents besoins et positions des parties prenantes.

L'entreprise entretient une culture de la communication ouverte et propose à son personnel des moyens de participer et de récolter les feed-back. En ce qui concerne les partenariats avec les concessionnaires, les fournisseurs et la clientèle, l'objectif est de mettre en place des collaborations à long terme, renforcées par la confiance et des valeurs communes. L'empreinte visuelle de l'espace public rend indispensables des relations transparentes et coopératives avec les autorités, les associations et les OBNL. Aussi, APG|SGA s'engage activement dans les initiatives et les discussions pertinentes. Grâce à cette approche globale, APG|SGA s'assure qu'elle comprend les besoins et les attentes de ses parties prenantes et qu'elle les intègre dans sa stratégie et ses pratiques commerciales afin de promouvoir le succès à long terme et les avantages pour la société. Le tableau ci-dessous présente les principaux espaces d'échange pour le dialogue avec les parties prenantes.

Personnel

- Dialogue avec le personnel
- Sounding Board
- Intranet
- Roadshows
- Congrès internes

Propriétaires fonciers privés et partenaires dans les villes, communes et transports publics

- Entretiens avec les partenaires
- Enquêtes auprès des partenaires
- Newsletter
- Site Internet

Annonces

- Entretiens avec la clientèle
- Enquêtes auprès de la clientèle
- Processus de satisfaction client
- Processus de satisfaction client
- Newsletter
- Site Internet
- Formations

Agences de communication et média

- Entretiens individuels
- Processus de satisfaction client
- Tables rondes
- Newsletter
- Site Internet
- Formations

Fournisseurs

- Entretiens réguliers
- Questionnaires aux fournisseurs
- Collaborations stratégiques

Autorités

- Entretien avec les autorités

Associations

- Affiliation
- Participation à des congrès
- Exposés
- Participation à des groupes de travail

Organisations à but non lucratif

- Entretiens individuels

Stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise

La RSE, ou la durabilité, est, avec l'enthousiasme, le partenariat, l'esprit d'entreprise, l'intégrité et la transparence, l'une des six valeurs qui figurent dans les principes directeurs d'APG|SGA ancrées dans le travail quotidien.

La stratégie RSE fait partie intégrante de la stratégie de l'entreprise et tient compte de toutes les parties prenantes pertinentes d'APG|SGA, en se concentrant sur les thématiques clés des trois domaines suivants : People, Planet, Prosperity.

CSR Governance			
■ Certificats, labels, collaborations ■ Rapports et communication ■ Gestion de la RSE			
Thématique		Domaines d'activité	Résultats
PEOPLE	Employeur attrayant	■ Conditions d'embauche et de travail ■ Culture d'entreprise ■ Formation initiale et continue ■ Diversité et égalité des chances	■ Collaboratrices et collaborateurs satisfaits et fidèles ■ Diversité, équité, épanouissement ■ Soutenir le développement ■ Épanouissement sans discrimination
	Sécurité au travail et santé	■ Sécurité au travail ■ Santé	■ Culture de la sécurité de haut niveau ■ Santé physique et mentale
	Responsabilité sociale	■ Responsabilité sociale ■ Approvisionnement durable : aspects sociaux ■ Droit et éthique dans la publicité extérieure	■ Assumer sa responsabilité sociale ■ Conditions équitables dans la chaîne d'approvisionnement ■ Respecter les lois sur la publicité
PLANET	Gestion environnementale / Prestation environnementale	■ Objectifs climatiques ■ Gestion de l'énergie ■ Économie circulaire : ressources et déchets	■ Réduction des émissions, zéro émission nette ■ Réduction de la consommation d'énergie ■ Reduce, Reuse, Recycle
	Approvisionnement durable	■ Approvisionnement durable : aspects écologiques	■ Chaîne de création de valeur respectueuse de l'environnement
PROSPERITY	Infrastructure et processus	■ Gestion des parties prenantes	■ Utiliser durablement le réseau de parties prenantes
	Conformité	■ Lutte contre la corruption ■ Activités commerciales conformes à la loi	■ Collaboratrices et collaborateurs intègres et corrects ■ Comportement systématiquement conforme à la loi
Influence sur les objectifs de développement durable de l'ONU			
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 11 VILLES ET COMMUNITÉS DURABLES 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES			

Objectifs de développement durable

L'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies (ONU) comprend 17 objectifs de développement durable (ODD) destinés à apporter aujourd'hui et à l'avenir des améliorations

fondamentales aux conditions de vie de tous les individus et à protéger la planète. APG|SGA y apporte sa contribution et se concentre sur les six objectifs énumérés ci-dessous.



Chez APG|SGA, l'égalité salariale entre les sexes fait l'objet d'un examen indépendant et est authentifiée par la certification « Fair-ON-Pay Advanced ». La diversité au sein des postes de direction ne cessera de gagner en importance dans les années à venir.



Depuis 125 ans, APG|SGA génère une valeur ajoutée pour plus de 500 collaborateurs/-rices, ainsi que pour ses partenaires et ses annonceurs/-euses. Pour cela, nous accordons une grande importance à l'égalité salariale entre les sexes et encourageons les formations initiales et continues à titre individuel. Nous veillons au respect des normes sociales et des questions de droit du travail au sein de notre chaîne d'approvisionnement.



Lors de la mise au point et de l'optimisation de produits, et du lancement d'innovations, APG|SGA mise sur des procédés et des technologies efficaces. Les espaces publicitaires apportent une précieuse contribution à la pérennité et au développement du commerce local et des PME.



Par la qualité durable de nos produits et services, nous soutenons les villes et les communes dans la réalisation de leurs objectifs énergétiques. Nous prenons très au sérieux notre engagement en faveur d'une transition énergétique efficace et d'une utilisation parcimonieuse des ressources et améliorons de manière continue notre mobilier publicitaire. Les afficheurs/-euses veillent à entretenir l'environnement du mobilier publicitaire (comme les arrêts de bus, les bancs de quai ou les cabines téléphoniques).



APG|SGA s'engage en faveur de la réduction de la consommation d'énergie et de la baisse des émissions de CO₂. Nous remplaçons les matières premières fossiles par des équivalents renouvelables partout où cela est judicieux du point de vue technique et écologique. Nous nous imposons des objectifs climatiques à moyen et long terme scientifiquement fondés et alignés sur l'horizon futur de 1.5°C.



Outre le respect de toutes les directives de conformité et anticorruption, APG|SGA apporte une contribution à l'information indépendante et publique de la population.



Gestion complète de la RSE

Une gestion intersectorielle, ciblée et transversale de nos efforts prospectifs en matière de durabilité est indispensable pour répondre aux exigences croissantes de nos parties prenantes.

Approche managériale

APG|SGA organise sa gestion de la RSE selon le cycle d'amélioration PDCA (Planifier, Développer, Vérifier, Agir) afin de parvenir à des améliorations continues, à petite comme à grande échelle. Par exemple, la planification stratégique et opérationnelle, la mise en œuvre de certifications, de labels et d'adhésions, ainsi que l'ensemble des rapports et de la communication sur la durabilité sont considérés comme des thèmes transversaux qui font partie intégrante de l'examen annuel et du cycle de planification. Ils constituent le véritable levier de pilotage – ou la gouvernance – de nos efforts en matière de RSE, et influencent les trois piliers que sont People, Planet et Prosperity. C'est pourquoi il est important que ces questions soient dûment ancrées dans la stratégie RSE.

Label EcoEntreprise

Depuis juin, la gestion RSE de la Société Générale d'Affichage SA est certifiée EcoEntreprise développement durable et responsabilité sociale. Le certificat a été décerné après un audit de deux jours. Auparavant, l'ensemble de l'organisation et de la mise en œuvre de la RSE avait été analysé par un groupe de travail interdisciplinaire. Dans ce cadre, diverses mesures d'amélioration ont été mises en place, qui permettent de mettre en œuvre encore plus efficacement les efforts de durabilité dans le travail quotidien.

Depuis 2013, le label national EcoEntreprise est la certification de référence en Suisse dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale. Il montre au public et en particulier aux acteurs du marché partenaire et publicitaire qu'APG|SGA pratique une gestion globale de la durabilité et des risques.

Révision de la stratégie de durabilité

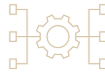
La certification a été l'occasion de procéder à une révision approfondie de la stratégie RSE d'APG|SGA. Outre les trois facteurs déjà connus, à savoir people, planet et prosperity (anciennement profit), le facteur supérieur de la gouvernance RSE a été créé afin de représenter de manière optimale les efforts stratégiques et de coordination transversaux de plus en plus importants.

Tous les thèmes centraux ont été répartis en champs d'activité pour lesquels des objectifs concrets et mesurables ont été définis. Ces objectifs doivent être atteints grâce à diverses mesures.

Comité RSE

Afin de garantir la compatibilité de nos activités quotidiennes avec les objectifs de développement durable, nous avons créé le Comité RSE, au sein duquel toutes les unités de l'entreprise sont représentées. Le Comité RSE se réunit régulièrement et vérifie dans quelle mesure tous les nouveaux projets et initiatives sont conformes aux objectifs de développement durable. Il propose des ajustements si nécessaire et veille à ce qu'un suivi complet du développement durable puisse être assuré. Le Comité RSE sera également associé à l'avenir au développement de la stratégie RSE et ses membres agiront en tant qu'experts en développement durable dans leurs domaines d'activité respectifs.

CSR Governance



Participations

Les certificats et les adhésions ou participations à des initiatives nationales et internationales de développement durable sont importants pour APG|SGA, car ils permettent d'approfondir notre savoir-faire et de renforcer la portée de nos efforts grâce à une bonne mise en réseau.

En 2024, la Société Générale d’Affichage SA a rejoint l’association économique suisse swisscleantech, après que son CEO Markus Ehrle est devenu membre du réseau CEO4Climate organisé par swisscleantech. swisscleantech rassemble des entreprises soucieuses du climat, fait évoluer la politique et la société vers une Suisse neutre en CO₂ et propose des solutions pour une économie respectueuse du climat.

Depuis l’année dernière, APG|SGA est partenaire média de Sustainable Switzerland, une initiative de la NZZ qui propose des informations factuelles sur le thème de l’économie durable, permet de suivre des formations continues et encourage les échanges entre les entreprises de toutes tailles grâce à des manifestations de haut niveau et des événements de réseautage.

APG|SGA participe, avec de nombreuses autres entreprises de médias, au groupe de travail sur le développement durable de l’Association Suisse des Annonceurs (ASA), dans le but de promouvoir la durabilité et le respect du climat dans le paysage publicitaire suisse.





Conditions d'embauche et de travail attrayantes

Les collaborateurs/-trices sont à la base du succès de longue date d'APG|SGA, c'est pourquoi elle s'engage pour des emplois pérennes et attrayants dans un environnement de travail ambitieux et encourage son personnel. Les différentes orientations professionnelles – des activités artisanales aux métiers créatifs en passant par la logistique, l'informatique, la vente et l'administration – exigent une réflexion continue sur les besoins de l'entreprise et une création active de valeurs et de lignes directrices communes afin de garantir un environnement de travail fluide et constructif.

Approche managériale

Les conditions d'embauche et de travail d'APG|SGA reposent sur une base solide de valeurs d'entreprise convaincantes et sur le droit du travail en vigueur. APG|SGA investit systématiquement dans la formation et le développement de son personnel afin de s'assurer qu'il dispose des aptitudes et des compétences nécessaires pour réussir. Ces investissements servent également à garder le personnel dans l'entreprise à long terme en lui offrant la possibilité de se développer et des opportunités de carrière. En outre, APG|SGA propose des conditions de travail attrayantes avec une participation substantielle (primes) au succès de l'entreprise et des avantages accessoires modernes, dans le but d'offrir un environnement de travail sain et intéressant à son personnel. APG|SGA attache une grande importance à l'écoute et la valorisation. Elle offre donc à son personnel des possibilités de s'impliquer activement et de faire connaître ses opinions et ses idées. Une culture du feed-back transparente lui permet d'exprimer des critiques constructives et de proposer des améliorations. Cela favorise non seulement l'engagement et la satisfaction du personnel, mais contribue également au développement et à l'amélioration continus de l'entreprise.

Personnel d'APG|SGA

À la fin de l'année civile 2024, les effectifs d'APG|SGA étaient les suivants.

Nombre de personnes

État au 31.12.2024

Total ¹	Suisse	Serbie
Nombre de collaboratrices et collaborateurs ²	429	46
Apprentis et stagiaires ³	7	0

Selon caractéristiques

	Suisse	Serbie
Hommes, en %	72	70
Femmes, en %	28	30
Postes à temps plein (=100%), en %	77	100
Postes à temps partiel (<100%), en %	23	0
Part des employés à durée indéterminée	100	100
Part des employés à durée déterminée	0	0

¹ Base : équivalent plein temps 100%, pourcentages arrondis,

² Sans apprentis et stagiaires

³ Suisse, APG|SGA : commerce 6, logistique 1

People



Fin 2024, APG|SGA employait sept apprentis/-es et proposait un préapprentissage d'intégration dans le domaine de la logistique. Ce programme du Conseil fédéral vise à préparer les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire à un apprentissage professionnel de manière ciblée et axée sur la pratique. Depuis l'été 2021, le programme est également ouvert aux adolescents et jeunes adultes ne relevant pas du domaine de l'asile. L'accent est mis sur les personnes ayant besoin d'une formation et provenant de pays de l'UE/AELE ou d'États tiers.

En plus de son personnel, APG|SGA a généré au cours de l'année civile 2024 un emploi pour 21 personnes, avec un large contrôle sur leur travail, sans que celles-ci soient toutefois salariées du groupe¹. Parmi elles, 10 personnes ont été engagées par des agences de recrutement et 11 par des prestataires de services. Les activités exercées comprenaient l'affichage de matériel publicitaire, la production de médias, le développement d'applications, des activités administratives ainsi que des prestations dans le domaine de l'analyse, du conseil et de la gestion.

APG|SGA n'est pas soumise à une convention collective de travail.

Accomplissements et avantages accessoires

La satisfaction de son personnel est une préoccupation majeure d'APG|SGA. Après l'obtention de la certification Great Place to Work® fin 2023, l'année 2024 a été consacrée à l'analyse des résultats et à l'élaboration de nouvelles mesures d'amélioration au sein de différents groupes de travail afin d'atteindre une satis-

faction encore plus élevée du personnel en vue de la prochaine enquête. Les mesures mises en œuvre incluent notamment le réaménagement et le réagencement de bureaux et de postes de travail individuels, le développement de mesures de formation internes, l'introduction d'une offre de coaching externe pour les membres du personnel qui assument de nouvelles fonctions de direction, ainsi que la mise en place d'une journée de bienvenue à l'échelle de l'entreprise pour les nouvelles recrues.

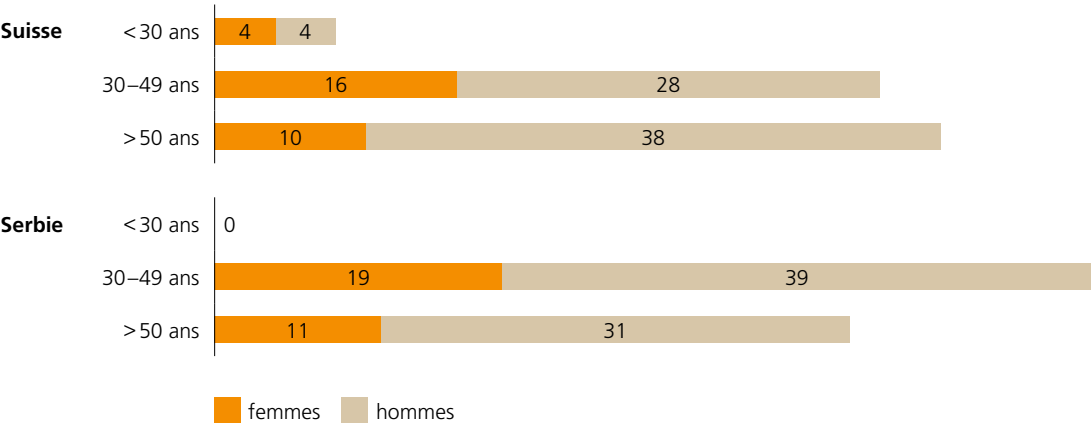
Le personnel d'APG|SGA a la possibilité de donner un feed-back aussi bien spontanément que par des moyens standardisés. C'est pourquoi les entretiens annuels avec le personnel ont été remplacés par une forme de dialogue plus ouverte, menée de manière collaborative et mettant l'accent sur l'individualité. Les valeurs de l'entreprise y sont également intégrées à titre de thématique centrale. Dans ce contexte, le Sounding Board, composé de divers membres, se réunit quatre fois par an. Au cours de la période sous revue, le Sounding Board avait lancé diverses discussions qui ont conduit à des adaptations dans l'environnement de travail quotidien. Par exemple, l'équipement informatique individuel a été optimisé et uniformisé, l'assistance informatique renforcée et différents éléments de communication interne ont été repensés.

Outre la participation financière aux formations continues, le personnel bénéficie de réductions et autres offres. Ainsi, la plateforme interne proposant des billets pour divers événements est l'un des sites Intranet les plus populaires. En 2024, 34 collaborateurs/-trices ont profité de la possibilité d'acheter jusqu'à deux semaines de vacances supplémentaires par an à des conditions avantageuses.

¹ Les intérimaires ou les travailleurs qui ne sont pas des employés

Structure des âges

Etat au 31.12.2024, en pourcentage, sans apprentis et stagiaires





Égalité des sexes

APG|SGA s'efforce d'offrir des conditions de travail identiques à tout son personnel, indépendamment du sexe, et de parvenir à long terme à une répartition statistiquement plus équilibrée entre les deux, notamment dans les structures de direction. Actuellement, APG|SGA emploie plus d'hommes que de femmes. Cela s'explique par le fait que le métier d'afficheur est, à quelques exceptions près, majoritairement exercé par des hommes et qu'il représente environ un tiers des effectifs.

Approche managériale

L'objectif d'APG|SGA est d'être attrayante pour tout le personnel, peu importe le sexe, et d'organiser le recrutement externe et interne de manière à ce qu'il n'y ait pas d'obstacles structurels ou d'inégalités pour quiconque. APG|SGA accorde une importance particulière à l'égalité salariale entre les sexes ainsi qu'à des modèles de travail modernes et flexibles qui reflètent au mieux les besoins du personnel. Toutes les formes de discrimination sont interdites et sanctionnées.

Mise en application

APG|SGA offre une rémunération équitable, conforme au marché et fondée sur la productivité. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes au sein de la Société Générale d'Affichage SA a fait l'objet d'un contrôle externe en 2021 et lui a valu le label Fair-ON-Pay+. Depuis l'analyse de maintien réalisée en 2023, la Société Générale d'Affichage SA est même certifiée Fair-ON-Pay Advanced, un label qui lui a de nouveau été confirmé récemment. Cela signifie que la différence de salaire entre les sexes se situe en dessous du seuil de tolérance de 2.5%.

Lors de la dernière enquête de satisfaction, 85% du personnel a indiqué être traité de manière équitable, quel que soit le sexe. Cette valeur élevée est en accord avec les valeurs d'APG|SGA qui promettent équité, respect et égalité des chances.

La part de femmes aux échelons hiérarchiques avec responsabilité de direction EF 2 et EF 3 est restée stable en 2024, après une progression de 8% lors de la période précédente. La direction d'entreprise (EF 4), composée de sept membres, compte une femme, et le Conseil d'administration en compte deux. L'introduction d'un nouveau processus d'identification et de développement des collaboratrices et collaborateurs ayant du potentiel peut, à terme, favoriser une meilleure représentation des femmes à tous les niveaux hiérarchiques.

L'utilisation consciente du langage est un critère de qualité chez APG|SGA. À ce titre, un guide pour un langage neutre en matière de genre constitue un outil essentiel pour tenir compte de la représentation importante de tous les sexes dans le travail quotidien, dans les publications et à l'extérieur.

La fiche informative sur l'interdiction de la discrimination et du harcèlement est un instrument permettant de protéger la personnalité et la santé du personnel. Les violations des principes énoncés dans la fiche informative ou des règles en vigueur chez APG|SGA expose leurs auteurs et auteures à des mesures disciplinaires et des sanctions individuelles.

People



Sécurité au travail et santé

Garantir la sécurité au travail et la santé de son personnel est d'une importance capitale pour l'APG|SGA. La collaboration régulière entre les différentes unités de l'entreprise et les prestataires externes permet d'élaborer des directives ainsi que des normes et de mettre en place des mesures appropriées de manière conséquente. Les investissements dans les formations à la sécurité, la promotion de la santé et les mesures infrastructurelles ainsi que la saisie et l'analyse statistiques des maladies et accidents soulignent l'engagement d'APG|SGA pour le bien-être et la sécurité de son personnel.

Approche managériale

APG|SGA entretient une culture de la sécurité de haut niveau, qui repose sur les piliers suivants : analyse, information/prévention et mise en œuvre. Pour répondre aux exigences d'un environnement de travail sain et sûr, les unités Ressources humaines, Infrastructure, Opérations, Logistics & Operations Services et Responsabilité d'entreprise (RSE) sont représentées dans un comité qui échange régulièrement sur la sécurité au travail et la santé et qui porte la responsabilité de la stratégie et de la mise en œuvre. Ce comité est épaulé par trois prestataires externes pour les audits de sécurité, le conseil ainsi que les services de prévention et d'intervention.

Le comité est responsable de la mise en œuvre des directives de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), de la sécurité des bâtiments, de l'ergonomie sur le lieu de travail, des formations et des exercices en matière de sécurité, de l'organisation d'ateliers sur la santé physique et psychique ainsi que de la collecte de statistiques sur les maladies et accidents.

Identification des dangers

L'identification des dangers est un processus continu qui est réalisé en collaboration avec les prestataires externes. Celle-ci repose sur l'analyse des processus de travail, les audits de sécurité des bâtiments, les évaluations des signalements de pannes, le rapport annuel sur la sécurité ainsi que les réactions du personnel dans tous les canaux à leur disposition. Des analyses ou des enquêtes spécifiques sont également menées ponctuellement, par exemple sur le thème de l'ergonomie en 2015 ou de la gestion de la santé en entreprise en 2021, ou encore une analyse de la charge physique des afficheurs début 2024. APG|SGA ne travaille pas avec des substances dangereuses et n'utilise pas de méthodes ou de processus particulièrement risqués, soumis à des obligations spéciales.

Des dangers et des risques différents ont été identifiés selon les activités ou les catégories de fonctions. Une classification comme danger ou risque ne signifie pas nécessairement qu'il existe une incidence élevée, mais avant tout que des mesures appropriées doivent être prises à des fins de prévention.

People



Activité professionnelle / catégorie de fonctions, dangers et risques

Affichage, construction et maintenance

- Trébuchement, glissades, chutes
- Symptômes des troubles musculosquelettiques et douleurs
- Coups de soleil et risques secondaires

Logistique

- Trébuchement, glissades, chutes
- Symptômes des troubles musculosquelettiques et douleurs
- Dangers et risques spécifiques aux machines et appareils

Trajets professionnels

- Risque de blessures en cas d'accidents de la route

Activités de bureau

- Symptômes des troubles musculosquelettiques et douleurs des suites de mauvaises positions ou d'un manque de mouvement

Général

- Stress psychique
- Dangers et risques dans le domaine de la sécurité des bâtiments

Mesures et prestations pour la sécurité au travail et la gestion de la santé professionnelle

Tout le personnel d'APG|SGA est intégré dans le système de santé et de sécurité au travail et bénéficie d'offres, de prestations et d'une couverture d'assurance communes. Les exigences et l'ampleur des règles de sécurité varient selon la fonction. Alors que les employés de bureau et les commerciaux sont formés ponctuellement à des thématiques telles que l'ergonomie, la santé psychique, la prévention des incendies, les premiers secours ou la sécurité au volant, les afficheurs/-euses et les personnes chargées de la construction et de l'entretien des surfaces publicitaires travaillent selon les règles de sécurité figurant dans le manuel du personnel. À leur arrivée chez APG|SGA, puis à intervalles réguliers, ils suivent des formations sur les exigences et les éventuelles nouveautés. Ils reçoivent en outre des tenues de travail et des équipements de protection conformes aux normes de sécurité en vigueur qui leur permettent d'effectuer leur travail physique en extérieur par tous les temps. Les intérimaires ou le personnel non employé reçoivent, si nécessaire, les formations de sécurité, les tenues de travail ou les équipements de protection, mais sont aussi rattachés à la gestion de la santé, y compris l'assurance, de leur employeur.

Le personnel d'APG|SGA peut se faire vacciner chaque année contre la grippe pendant les heures de travail, aux frais de l'entreprise.

Concernant l'ergonomie et la sécurité des bâtiments, l'entreprise a investi dans des mesures antibruit dans les bureaux paysagers et a équipé d'autres postes de travail de bureaux réglables en hauteur et de chaises de qualité. Ceci a été mis en œuvre à plus de 90% en Suisse.

Des audits de sécurité des bâtiments, de la sécurité au travail et de la protection contre les incendies sont réalisés à intervalles réguliers à l'aide des fiches de contrôle MSST¹. En 2024, les sites de Grand-Saconnex, Lausanne et Sion ont été contrôlés et en 2025, ceux de Coire, Münchenstein et Wallisellen feront l'objet d'un audit. Sur le site de Zurich, l'Office cantonal de l'économie a également procédé en 2024 à un contrôle portant sur la mise en œuvre du système de sécurité individuelle.

¹ MSST est l'abréviation d'« Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail »

People



Dans le cadre d’une gestion globale de la santé en entreprise, une offre de conseil externe, indépendante et confidentielle couvrant un large éventail de thématiques a été introduite en 2024 et gratuitement mise à la disposition du personnel de la Société Générale d’Affichage SA. Pour toutes les demandes, un conseil individuel avec d’éventuelles offres de suivi sera proposé.

Accidents de travail

Selon les statistiques SECO/SUVA, les journées d’absence générales des sociétés suisses de l’entreprise sont comparables à ceux d’autres entreprises en Suisse et les journées d’absence pour cause d’accident professionnel sont inférieures à la moyenne nationale. Étant donné qu’il est bien formé, dispose d’une grande expérience et respecte les mesures de sécurité nécessaires, 97%

du personnel n’a pas eu d’accident professionnel au cours de l’année civile 2024. En 2025, la prévention des accidents restera une priorité, avec un accent particulier mis sur la prévention des chutes et des incidents liés à l’utilisation d’échelles.

Puisqu’il n’existe aucune obligation de communiquer à l’employeur des détails concernant les absences pour cause de maladie, aucune information spécifique n’est disponible sur leur nature. 40% des collaborateurs en Suisse et 78% des collaborateurs en Serbie n’ont pas été absents pour cause de maladie. Après des arrêts de travail de longue durée notamment, APG|SGA cherche des solutions individuelles afin que la réintégration des personnes concernées soit la plus adaptée, douce et durable possible.

Accidents et journées d’absence

	2024			2023		
	général ¹	femmes	hommes	général ¹	femmes	hommes
Nombre d’accidents de travail	13			4		
Journées d’absence dues à des accidents de travail	178			9		
Journées d’absence non dues à des accidents de travail	371	65	306	577	47	530
Nombre de jours de maladie ²	2 756	520	2 348	3 542	1 006	2 536
Nombre d’heures travaillées ³	921 825			928 328		
Taux d’accidents de travail pour 1 000 000 h ⁴	14.1			4.3		
Nombre d’accidents de travail avec séquelles graves	0			0		
Nombre de décès suite à un accident de travail	0			0		

¹ En raison du faible nombre d’accidents de travail et à des fins de confidentialité, nous avons renoncé à la répartition entre hommes et femmes.

² Les journées correspondent à des journées à temps plein, c’est-à-dire que deux demi-journées d’absence valent comme une journée complète.

³ Calcul : pour un emploi à temps plein, 2 210 heures de travail par an auxquelles on ôte 7 semaines pour vacances et autres absences donnent un soldede 1 912.5 heures par équivalent temps plein

⁴ Le taux basé sur 1 000 000 d’heures travaillées correspond au nombre de blessures professionnelles pour 500 personnes à temps plein sur une période d’un an.



Approvisionnement durable – aspects sociaux

Les aspects sociaux et les performances environnementales revêtent une importance croissante dans la conception des chaînes logistiques. En tant qu'entreprise durable, APG|SGA souhaite réduire au minimum les éventuelles répercussions négatives de ses activités d'achat. C'est pourquoi l'analyse des chaînes d'approvisionnement et l'influence directe sur les fournisseurs demeurent une priorité absolue.

Approche managériale

L'unité Achats a pour charge de définir des exigences et des critères de performance pour les produits et services acquis par APG|SGA. En collaboration avec l'unité d'entreprise RSE, les aspects sociaux devant être pris en compte dans la chaîne logistique sont définis périodiquement ou au besoin de manière ad hoc pour les principales catégories de produits. La mission d'entreprise, le code de conduite ainsi que les directives spécifiques des organisations auxquelles APG|SGA est affiliée (p. ex. UN Global Compact) en sont les bases. Dans la mesure du possible, APG|SGA s'appuie sur des certificats et labels de qualité existants et reconnus.

Évaluation des fournisseurs

Les fournisseurs d'APG|SGA doivent remplir un questionnaire d'auto-évaluation couvrant différents aspects de la durabilité. Celui-ci comprend le respect des aspects sociaux, des mesures de protection du climat et de l'environnement, des informations précises sur l'origine des produits ainsi que des informations sur les certificats et les labels. Les résultats de cette évaluation servent de base à l'évaluation des relations avec les fournisseurs et contribuent à orienter la collaboration vers une chaîne logistique plus durable. En outre, ils jouent un rôle important dans le respect du devoir de diligence en matière de travail infantile. Jusqu'à présent, les fournisseurs et entreprises de services évalués couvrent environ 75% du volume d'achat annuel moyen.

Sur cette base, des entretiens individuels avec les fournisseurs permettent de déterminer les améliorations potentielles en matière d'environnement et de questions sociales et, le cas échéant, de définir des mesures. Le code de conduite des fournisseurs de APG|SGA permet de définir et d'imposer plus précisément les exigences d'APG|SGA en matière de protection de la santé, de droits des travailleurs, de protection de l'environnement et du climat ou de conformité.

Devoir de diligence en matière de travail infantile

APG|SGA a vocation à travailler avec des fournisseurs qui s'engagent à ne pas recourir au travail infantile ou à ne pas le tolérer dans leur chaîne logistique. En participant au Pacte mondial de l'ONU et dans son propre code de conduite, APG|SGA s'engage à respecter les droits humains, à défendre l'abolition du travail infantile et à agir conformément à la loi.

Conformément aux dispositions légales relatives aux obligations de diligence et de déclaration concernant les minéraux de conflit et le travail des enfants (art. 964j CO) et de l'ordonnance correspondante (ODiTr), APG|SGA est tenue d'assumer son devoir de diligence en matière de travail infantile.

L'analyse des risques dans le domaine du travail des enfants a montré dans une première étape qu'APG|SGA dépassait les seuils prescrits par la loi en ce qui concerne le total du bilan, le chiffre d'affaires et les emplois à plein temps. Dans une deuxième étape, afin de déterminer les pays d'origine de l'ensemble des produits achetés, le groupe a recouru au questionnaire

People



standardisé adressé aux fournisseurs, aux données relatives aux produits, aux enquêtes auprès des sous-traitants et des responsables internes des achats ainsi qu'à des recherches sur Internet. Selon l'indice de l'UNICEF, huit pays d'où proviennent des produits achetés présentent un risque moyen (accru) de travail infantile.

Dans une troisième étape, APG|SGA a examiné s'il existait un soupçon fondé de travail des enfants pour un produit ou un service concret acheté auprès de ces huit pays. À des fins de contrôle, le groupe a réalisé des recherches dans les médias et sur Internet et a consulté des rapports d'ONG, des rapports de

durabilité établis par les fournisseurs et d'éventuelles communications au service de conformité d'APG|SGA. Pour l'année civile 2024, l'examen des fabricants et produits provenant de ces huit pays n'a pas révélé de soupçons fondés.

Par conséquent, APG|SGA est exemptée d'autres obligations de diligence et de rapport dans le domaine du travail des enfants conformément à l'art. 964^{sexies f.} CO.

APG|SGA n'importe ni ne traite de minéraux de conflit en Suisse. Elle n'est donc pas soumise à l'obligation de rapport relative au devoir de diligence concernant ces minéraux.



Aspects sociétaux de la publicité extérieure d'APG|SGA

Par définition, la publicité extérieure se trouve en public, a pour but d'informer les individus et d'influencer leurs décisions. Dans le cadre de l'économie sociale de marché, APG|SGA accomplit cette mission de manière responsable et veille à ce que les lois et les aspects éthiques soient respectés dans la publicité. En outre, elle utilise ses plateformes pour apporter des contributions positives à la société.

Vérifications juridiques et éthiques

APG|SGA soutient et respecte le droit subjectif à la liberté d'opinion et de publicité et n'agit pas comme un organe de censure. Néanmoins, à la réception de la maquette ou à la livraison finale, tous les supports publicitaires sont soumis à un contrôle juridique et éthique dont l'objectif est de supprimer les éléments abusifs ou interdits, tout en rendant possible la commande réservée par les annonceurs.

L'examen juridique comprend des aspects tels que la protection des mineurs, la sécurité routière, les droits d'auteur, la protection des données, la loyauté, la publicité sauvage ou les règles en matière de publicité politique. Les aspects éthiques sont variés et comprennent par exemple le racisme, le sexisme, le sexe ou la violence. Dès qu'un sujet est jugé critique, il ne peut être affiché ou diffusé tant que le processus de clarification n'est pas achevé. Celui-ci débouche soit sur un blocage complet ou partiel de la publicité, soit sur une autorisation. Dans la mesure du possible, la vérification juridique et éthique est effectuée avant la production physique du support publicitaire afin d'éviter les coûts supplémentaires qu'une éventuelle nouvelle production pourrait engendrer.

Commission suisse pour la loyauté

Outre le contrôle juridique et éthique interne, il existe une autre instance de contrôle externe : la Commission suisse pour la loyauté (CSL). Il s'agit d'une institution neutre et indépendante ayant pour but l'autocontrôle en matière de publicité. Elle fait partie de la Fondation pour la loyauté dans la communication

commerciale, dont font partie toutes les organisations importantes du secteur suisse de la communication.

Toute personne a la possibilité de s'adresser à la CSL pour dénoncer une publicité qu'elle juge non correcte ou déloyale. La CSL ne prononce certes pas de jugements étatique-ment exécutoires, mais elle émet des recommandations dont les annonceurs tiennent compte et qu'ils appliquent. L'évaluation neutre de la CSL et l'autorégulation qui en découle sont parfaitement établies et sont acceptées tant par la clientèle que par les partenaires contractuels.

Deux collaborateurs de la Société Générale d'Affichage SA travaillent pour la CSL en tant que membres du conseil de fondation et experts en publicité extérieure.

Contribution à l'information politique et démocratique

L'actualité mondiale montre une fois de plus l'importance de la liberté d'expression, de l'État de droit et des processus démocratiques. APG|SGA est politiquement neutre et offre à tous les partis et individus la possibilité de faire de la publicité politique ou électorale, dans la mesure où les conditions d'affichage politique sont respectées. APG|SGA apporte ainsi une contribution importante à la libre formation de l'opinion et au bon fonctionnement de la démocratie.

People



Sponsoring d'affichage et dons

Des rabais généreux et le sponsoring d'affiches, qui prend la forme d'affichage ou de diffusion supplémentaires en complément des campagnes réservées, permettent de soutenir les OBNL ainsi que les manifestations culturelles et sportives. En 2024, cela a permis de fournir des prestations en nature à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs. APG|SGA soutient chaque année une organisation d'utilité publique par le biais d'un don. En 2024, c'est PluSport Sport Handicap Suisse qui en a bénéficié.

Collaboration avec les institutions sociales

APG|SGA collabore régulièrement avec des institutions sociales. Les articles ménagers sont achetés auprès de l'Atelier suisse pour aveugles et malvoyants. Les appareils informatiques hors d'usage sont, dans la mesure du possible, retraités en vue d'être réutilisés, ou remis avec d'autres déchets électroniques aux services sociaux du district d'Uster (sdbu), où ils sont recyclés de manière appropriée. Pour ce travail, les sdbu font appel à des chômeurs de longue durée afin de favoriser leur réinsertion professionnelle. L'association Drahtzug offre aux personnes souffrant d'un handicap psychique une structure de soutien au quotidien ainsi que des emplois. Drahtzug coud des produits utiles au quotidien à partir de bannières publicitaires abandonnées et leur donne ainsi une seconde vie pour APG|SGA et sa clientèle.

Jalons pour la mise en œuvre des principes directeurs environnementaux

1999

Introduction de la comptabilité énergétique, acquisition des premiers véhicules à gaz, premiers cours Eco-Drive

2000

Adoption de la Charte environnementale intégrant une dimension majeure : « Nous réduisons les nuisances environnementales au-delà des prescriptions légales sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur, dans le respect des principes fondamentaux : éviter, diminuer, revaloriser. »

2001

Premier rapport intermédiaire, instauration du recyclage systématique des déchets d'affiches

2002

Acquisition des premiers véhicules hybrides. Début des transformations sur d'anciens caissons lumineux pour accroître l'efficacité énergétique

2003

Premier rapport environnemental

2004

Lancement des opérations d'assainissement thermique des bâtiments

2005

Première édition du dossier annuel « Faits et chiffres »

2008

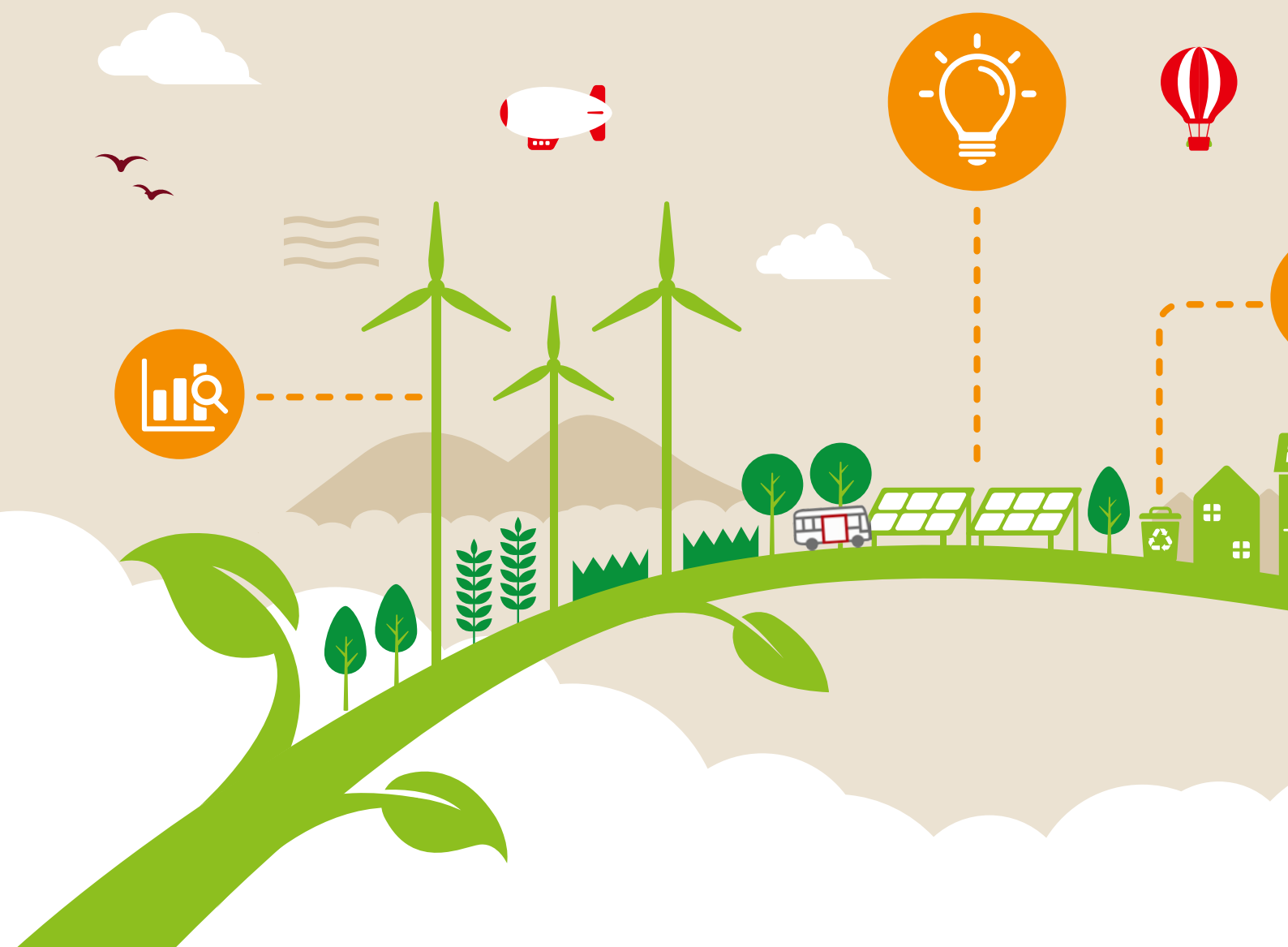
100% d'éco-courant pour les supports publicitaires lumineux ; l'environnement fait la une du rapport de gestion

2012

Le courant des bâtiments provient à 100% d'énergies renouvelables : celles-ci couvrent désormais la consommation totale d'électricité d'APGJSGA

2013

Optimisation des concepts d'éclairage actuellement en place dans les supports publicitaires



2014

100% d'éco-courant « naturemade star » pour les bâtiments : la consommation totale d'électricité d'APG|SGA est couverte à 100% par de l'éco-courant

2016

Stratégie d'acquisition interne pour les supports publicitaires numériques (efficacité énergétique). Mise à niveau avec les ePanels de dernière génération induisant une économie de 80%

2017

Transformation de la mesure de la performance environnementale en mesure de la durabilité par l'ajout d'indicateurs sociaux et sociétaux

2019

Premiers raccordements au réseau de chauffage urbain et introduction d'objectifs climatiques fondés scientifiquement et conformes à l'horizon futur de 1.5°C

2022

Création du poste de chef de la durabilité

2023

Mise en place de la première installation photovoltaïque, extension du bilan GES à l'ensemble du groupe

2024

Validation par SBTi des nouveaux objectifs climatiques à l'échelle du groupe pour les scopes 1, 2 et 3.
Certification EcoEntreprise obtenue





Gestion environnementale

APG|SGA conçoit sa gestion environnementale globale comme un processus cyclique composé des parties suivantes : identification des aspects environnementaux importants, détermination d'objectifs, planification de mesures, gestion/ surveillance de la mise en œuvre et, si nécessaire, ajustements. L'objectif est d'améliorer la performance environnementale de manière continue.

Aspects environnementaux importants

La mesure annuelle des performances environnementales (impact environnemental et émissions de GES) permet d'identifier et de vérifier les aspects environnementaux importants. Ils coïncident avec les thématiques environnementales de l'analyse de matérialité (climat et énergie, économie circulaire – ressources et déchets, approvisionnement durable – aspects écologiques).

Implication des organes de direction

La direction de l'entreprise et le Conseil d'administration inscrivent régulièrement des thématiques environnementales à l'ordre du jour. Ce faisant, ces organes adoptent des objectifs et discutent en détail de la mise en œuvre d'éventuelles mesures. Les objectifs concrets de réduction des émissions de GES et les réductions visées influencent la prise de décision dans les activités opérationnelles.

Sur la base de scénarios climatiques scientifiquement fondés, une équipe interdisciplinaire a analysé en 2023 les risques et opportunités liés au changement climatique. Les résultats obtenus servent à optimiser la stratégie climatique et les processus commerciaux. L'analyse des risques et des opportunités liés au changement climatique sera reconduite en 2025.

Objectifs climatiques scientifiquement fondés

En 2018, APG|SGA SA et la Société Générale d'Affichage SA s'étaient fixé un objectif de réduction des émissions de GES à court terme et basé sur la science, qui était de nature à soutenir la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C. En 2024, ces objectifs initiaux ont été recalculés sur la base des données d'émissions à l'échelle du groupe de 2023 et élargis aux émissions indirectes de scope 3 afin de les faire valider par la Science Based Targets initiative (SBTi) en tant que nouveaux objectifs climatiques scientifiquement fondés. Pour franchir cette étape, APG|SGA a élargi les limites du système d'analyse du bilan écologique pour l'année de référence 2023. D'une part, l'ensemble du groupe APG|SGA est désormais couvert. D'autre part, la collecte de données pour les processus en amont a été renforcée pour inclure tous les matériaux publicitaires (et pas uniquement les affiches papier) ainsi que les biens d'investissement. Le présent rapport présente donc les indicateurs de performance environnementale pour les années 2023 et 2024 de l'ensemble du groupe APG|SGA et, par souci d'exhaustivité, certains indicateurs des années précédentes qui ne concernent que la Société Générale d'Affichage SA et APG|SGA SA (soit le personnel direct de la holding et son activité quotidienne).

La SBTi a officiellement validé ces nouveaux objectifs de réduction des émissions de GES en décembre 2024. APG|SGA s'engage ainsi à atteindre le zéro émission nette sur l'ensemble de sa chaîne de création de valeur d'ici 2045. Les nouveaux objectifs climatiques comprennent aussi bien des objectifs à court terme à l'horizon 2030 pour les scopes 1 + 2 et 3, que des objectifs à long terme d'ici 2035 pour les scopes 1 + 2 et d'ici 2045 pour le scope 3.

Planet



Les objectifs climatiques d'APG|SGA

Objectif prioritaire : zéro émission nette

- APG|SGA s'engage à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2045 sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Objectifs à court terme 2030

- Réduction des émissions absolues de gaz à effet de serre dans les scopes 1 et 2 de 85 % d'ici à l'exercice 2030 par rapport à l'année de référence 2023.
- Augmentation de l'achat annuel d'électricité renouvelable de 70% à 100% d'ici à 2025.
- Réduction de 45% des émissions absolues de gaz à effet de serre dans le scope 3 d'ici à l'exercice 2030 par rapport à l'année de référence 2023.

Objectifs à long terme

- Réduction de 95 % des émissions absolues de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici à l'exercice 2035 par rapport à l'année de référence 2023.
- Réduction de 90 % des émissions absolues de gaz à effet de serre dans le scope 3 d'ici à l'exercice 2045 par rapport à l'année de référence 2023.

Trajectoires de réduction

Afin d'atteindre les objectifs à court terme et de respecter nos objectifs de réduction, seule de l'électricité renouvelable sera achetée en Serbie à partir de 2025. Il en résultera une réduction notable des émissions de scope 2. En outre, diverses mesures d'efficacité énergétique seront déployées dans les bâtiments et la transition vers une flotte de véhicules électriques, déjà entamée, sera accélérée. Dès 2030, nous équiperons entièrement les bâtiments avec des systèmes de chauffage respectueux de l'environnement et achèverons la transition de la flotte.

Concernant la réduction des émissions de scope 3 de la chaîne d'approvisionnement, APG|SGA entend privilégier des fournisseurs ayant des objectifs climatiques ambitieux et met en œuvre des concepts d'économie circulaire. Une feuille de route détaillée, conforme à la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) sera disponible sur le site Internet d'APG|SGA à partir de septembre.

Planet



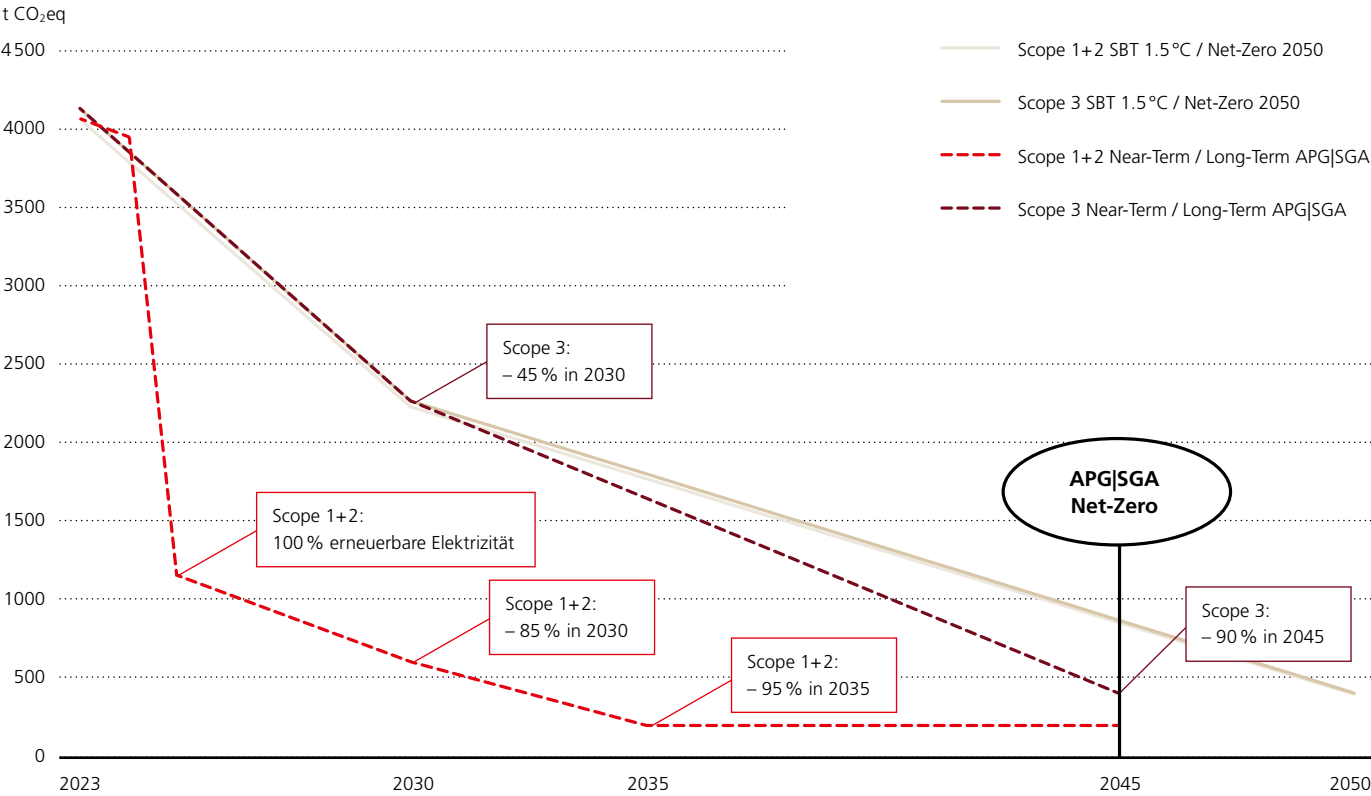
Calcul de la pollution environnementale et des émissions de GES

La méthode de calcul de l'impact environnemental est celle de la saturation écologique (Impact environnemental : Écofacteurs suisses 2021 selon la méthode de la saturation écologique. Bases méthodologiques et application à la Suisse, Office fédéral de l'environnement [OFEV], Connaissance de l'environnement no 2121, Berne, 2021).

Les émissions de GES ont été calculées conformément au World Resources Institute (WRI)/World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) Greenhouse Gas Protocol : A Corporate Accounting and Reporting Standard (édition révisée).

Comme recommandé par le Greenhouse Gas (GHG) Protocol et le CDP, on a utilisé des facteurs potentiels de réchauffement global conformes au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations Unies ; les GES pris en compte sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆) et le trifluorure d'azote (NF₃), tel qu'ils figurent dans l'annexe A révisée du protocole de Kyoto. L'impact environnemental et les émissions de GES ont été calculés à l'aide du système expert REGIS. Depuis 2016, les processus de fond sont basés sur ecoinvent version 3 (dernière version v3.11).

Trajectoire de réduction théorique avec illustration des objectifs climatiques validés par la SBTi





Prestation environnementale

Depuis 2001 déjà, APG|SGA mesure et surveille sa performance environnementale en calculant chaque année aussi bien l’impact environnemental que les émissions de GES. Les résultats servent à formuler des objectifs environnementaux et à définir des mesures pour les atteindre.

Changement climatique – le respect de la nouvelle trajectoire cible n’est pas encore garanti

Les nouveaux objectifs climatiques, validés par la SBTi, avec l’année de référence 2023, comprennent les scopes 1, 2 et 3 avec des limites de système élargies et restent conformes à l’objectif de 1.5 °C et à la réduction des émissions à zéro net.

Pour respecter la baisse linéaire de l’objectif à court terme dans les scopes 1 + 2, une réduction annuelle des émissions de GES de 12% serait prévue. En 2024, toutes les mesures prévues n’ont pas pu être mises en œuvre et seule une réduction de 5% a donc été atteinte. Les réductions du scope 1 ont été obtenues grâce à diverses mesures d’optimisation de la consommation de carburant. Concernant le scope 2, la diminution des émissions est principalement due à une amélioration significative de la méthode de calcul de la consommation d’électricité de l’infrastructure publicitaire de l’entreprise Alma Quattro en Serbie.

Les émissions du scope 3 ont légèrement augmenté de 4%, ce qui signifie que la trajectoire de réduction n’est pas respectée pour le moment, car la réduction prévue de 6% n’a pas été atteinte. En particulier, l’achat exceptionnellement élevé de biens d’investissement, comme les supports publicitaires numériques, a contribué à cette augmentation des émissions indirectes en amont de la chaîne d’approvisionnement.

Emissions de GES mesurées en omparaison avec la trajectoire de réduction scientifiquement fondée

	2024	2023	Diff.
Scope 1 + 2			
Near-Term Target APG SGA	3 562	4 054	–12%
Scope 1 + 2			
Emissions APG SGA	3 839	4 054	–5%
Scope 3			
Near-Term Target APG SGA	3 858	4 123	–6%
Scope 3			
Emissions AGP SGA	4 307	4 123	4%

Planet



Bilan écologique et émissions de GES

En 2024, la somme totale des émissions de GES est restée quasiment stable par rapport à 2023. Les baisses enregistrées dans les scopes 1 et 2 ont été compensées par une hausse des émissions de scope 3.

Comme les années précédentes, plus de 50% des émissions de GES et de l’empreinte écologique du groupe proviennent d’Alma Quattro, en Serbie, bien qu’elle ne représente qu’une part bien moindre des recettes publicitaires. Cette situation s’explique d’une part par le fait que, contrairement à la société suisse, elle en est encore aux prémices d’une gestion environnementale systématique, et se contente pour l’instant de respecter les prescriptions légales. D’autre part, en examinant de plus près le bilan écologique, on remarque deux vecteurs : l’électricité et l’élimination des déchets.

La société serbe du groupe a une consommation d’électricité disproportionnée, car les supports publicitaires numériques et rétroéclairés sont généralement de plus grand format qu’en Suisse. Bien que la quantité d’électricité achetée semble avoir diminué par rapport à l’année précédente, cette baisse résulte en réalité d’une refonte complète de la méthode de calcul. Parallèlement, il n’a plus été supposé que 40% de l’électricité achetée provenait de l’énergie hydraulique, comme c’était le cas jusqu’à présent ; la composition de l’électricité résiduelle en Serbie ayant

été prise en compte pour le bilan écologique. Le mix énergétique de la Serbie est dominé par la production d’électricité au charbon (65.8% d’électricité provenant de centrales au lignite et à charbon).¹

L’élimination des affiches en papier et des bâches publicitaires contenant du PVC dans les décharges constitue un facteur de pollution, tant en matière d’émissions de GES que d’impact environnemental.

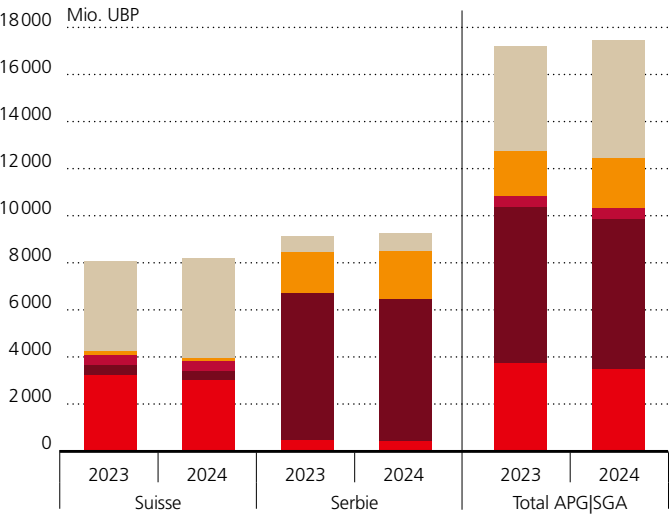
Outre les mesures déjà prises pour réduire les émissions de GES, le bilan écologique fait ressortir deux domaines d’action dans le secteur de la protection de l’environnement au sein de la société serbe du groupe :

- l’approvisionnement ciblé en électricité provenant de sources renouvelables (énergie hydraulique et éolienne),
- l’instauration de la transparence quant aux modes d’élimination des déchets en étroite coopération avec l’entreprise mandatée et la suppression des modes d’élimination très polluants.

À partir de 2025, l’électricité achetée proviendra intégralement de sources renouvelables. Cette démarche répond à l’objectif de la SBTi à court terme, à savoir l’augmentation de l’achat annuel d’électricité renouvelable de 70% à 100% d’ici 2025.

¹ <https://www.aib-net.org/facts/european-residual-mix>

Impact environnemental 2023 des activités suisses et internationales ainsi que du groupe APG|SGA

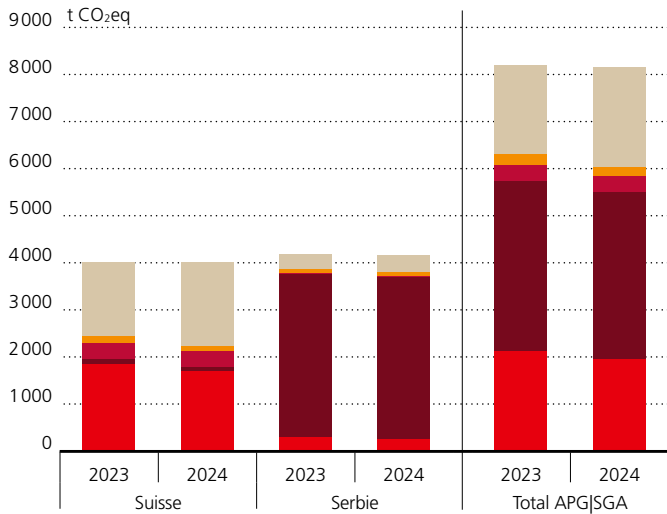


¹ Matières¹ ■ Elimination des déchets ■ Chauffage ■ Électricité ■ Trafic

² 2023 : v3.10 and 2024 : v3.11

³ Y compris les biens d’équipement et la consommation d’énergie pour le chauffage des surfaces louées

Émissions de GES en 2023 des activités suisses et internationales ainsi que du groupe APG|SGA



Planet



Classement de la protection du climat du CDP

En 2024, APG|SGA a obtenu la note B dans le « climate score » de l'organisation internationale de protection du climat CDP. APG|SGA poursuit l'établissement de rapports CDP et rendra également compte en 2025 au Pacte mondial des Nations unies. Ces mesures complètent ses propres rapports.

Énergie

La consommation totale d'énergie en kWh a augmenté de 3% par rapport à 2023. Cela est dû à l'augmentation des besoins en électricité en raison de l'élargissement de l'offre numérique.

Consommation d'électricité

La consommation d'électricité en Suisse a augmenté de 6% par rapport à 2023. Alors que diverses mesures d'efficacité, telles que la conversion des supports publicitaires électriques, ont permis de réduire la consommation dans certains domaines, l'offre élargie de supports publicitaires numériques (18% de spots en plus par rapport à 2023) et l'expansion de la flotte électrique ont nécessité davantage d'électricité. Les supports publicitaires numériques sont responsables d'environ 54% de la consommation totale d'électricité en Suisse.

Deux installations photovoltaïques ont été mises en service sur les sites de Lausanne et de Wallisellen. Avec l'installation de Zurich, elles produisent environ un tiers de l'électricité nécessaire aux bâtiments en Suisse. La construction d'autres installations est en cours d'examen.

Energie de chauffage

Alors que la consommation d'énergie de chauffage avait pu être réduite au cours des années précédentes grâce à des mesures d'économie ciblées, à l'optimisation des systèmes de chauffage et à des mesures de rénovation sur certains bâtiments, elle est restée à peu près constante entre 2023 et 2024. D'autres mesures d'optimisation visant à améliorer l'efficacité énergétique sont en cours de planification.

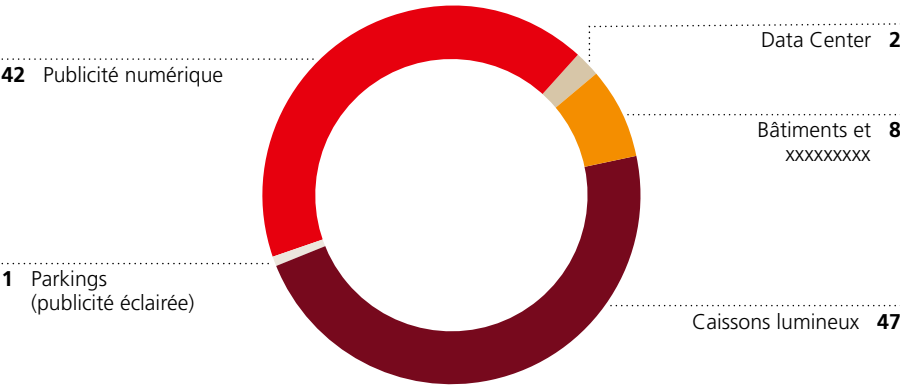
Trafic

La consommation de carburant de l'ensemble de la flotte a diminué de 2% par rapport à 2023. Cela est dû à la combinaison d'une réduction du nombre de kilomètres parcourus et d'une conversion constante vers des formes de propulsion de substitution.

Le trafic pendulaire en Suisse a légèrement diminué, mais cela correspond à une légère baisse du pourcentage d'emplois. La part des trajets effectués avec les transports publics a augmenté de 7% tandis que la part des trajets effectués en voiture a diminué.

Des modèles de travail souples et un travail numérique simple contribueront également à réduire le trafic pendulaire à l'avenir. L'acquisition de véhicules économes en énergie et l'optimisation continue de la planification des tournées de pose devraient permettre de nouvelles réductions.

Parts des activités dans la consommation d'électricité en pourcentage





Économie circulaire

Par rapport à l'année précédente, la quantité totale de déchets a diminué de 7 %, soit environ 40 tonnes de moins pour 2024. L'élimination de tous les matériaux se fait conformément aux normes élevées en vigueur dans le pays et est encadrée par des partenaires de recyclage locaux. L'objectif est d'atteindre un taux de recyclage de 90% pour les déchets d'affiches. Dans la mesure du possible, le cycle de vie des produits qui ne sont plus utilisés est prolongé par une remise en état ou une réutilisation.

Matériaux

Avec nos partenaires de production, nous travaillons en permanence à l'utilisation de matériaux plus durables et à l'optimisation des processus afin de réduire les besoins en matières premières. En raison de l'augmentation de la production publicitaire par rapport à 2023, une plus grande quantité de matériaux a néanmoins été utilisée pour les affiches classiques, les grands formats et la publicité dans les transports.

Approvisionnement durable – aspects écologiques

APG|SGA travaille avec des fournisseurs qui respectent toutes les lois et ordonnances environnementales, pratiquent une gestion environnementale systématique et s'efforcent d'améliorer en permanence leurs performances environnementales et de réduire leurs émissions de GES jusqu'au zéro net. Pour APG|SGA, il s'agit là d'un levier essentiel pour réduire ses propres émissions de GES dans le scope 3 et d'un critère déterminant dans la sélection des fournisseurs. Tous les critères susmentionnés font partie de l'évaluation régulière des fournisseurs.

Depuis 2024, l'accent est mis en particulier sur l'amélioration de la qualité des données pour le calcul de l'écobilan et des émissions de GES. Les fournisseurs sont aidés à déterminer l'impact environnemental et les émissions de GES des produits livrés et à mettre à la disposition d'APG|SGA des données primaires.

Objectif CO₂ pour les véhicules

L'objectif de CO₂ de 118 g de CO₂/km, définie selon la norme WLTP (Worldwide Harmonized Light-Duty Vehicles Test Procedure) pour l'achat de nouvelles voitures particulières, a pu être respectée. Seul un véhicule sur 14 a légèrement dépassé la valeur cible de 134 g de CO₂/km.

Mobilité électrique

Le nombre de véhicules électriques ne cesse d'augmenter. En 2024, la moitié des nouveaux véhicules destinés aux activités d'affichage en Suisse étaient électriques. En 2025, seuls des véhicules électriques seront achetés dans la catégorie des véhicules particuliers.

Electricité écologique

L'électricité achetée en Suisse pour la publicité lumineuse, la publicité numérique, tous les immeubles commerciaux ainsi que les véhicules électriques provient à 100% de l'énergie hydraulique suisse et porte le label écologique « naturemade star ». Le reste de l'électricité utilisée en Suisse provient de nos installations photovoltaïques.

Vêtements de travail

Tous les articles de vêtements de travail portés par les afficheurs et les techniciens sont certifiés au minimum par les labels Fair Wear et OEKO-TEX® Standard 100. Nous entretenons un partenariat de longue date avec notre producteur.

Planet



Aperçu des indicateurs de performances

		APG SGA Groupe			APG SGA AG² & Société Générale d’Affichage SA			
GRI	EPIs¹		2024	2023 Année de base	Différence	2022	2021	2020
302	Énergie							
	Total	MWh	13 046	14 771	−1 725	9 563	9 703	9 683
	renouvelable	%	44	49	−5	55	55	52
	Électricité achetée	MWh	7 758	9 401	−1 643	4 503	4 545	4 449
	renouvelable	%	65	70	−6	100	100	100
	Chaleur achetée³	MWh	256	255	1	195	168	162
	renouvelable	%	50	46	3	62	82	69
	Électricité autoproduction	MWh	50	5	45	–	–	–
	renouvelable	%	100	100	0	–	–	–
	Total combustibles et carburant	MWh	4 982	5 109	−127	4 864	4 990	5 071
	renouvelable	%	11	11	0	12	13	9
	Gaz naturel	MWh	1 890	1 972	−82	2 093	2 227	2 346
	Biogaz	MWh	536	545	−9	595	630	464
	Mazout	MWh	233	255	−22	495	560	525
	Diesel	MWh	1 545	1 585	−39	1 278	1 255	1 453
	Essence	MWh	778	753	25	403	319	283
303	Eau							
	Eau potable	m³	5 713	6 434	−720	7 180	7 822	7 809
301	Matières							
	Total	t	422	429	−7	285	260	298
	renouvelable	%	83	77	5	99	99	99
	Papier	t	300	294	7	257	242	276
	Colle, y compris les additifs	t	34	31	3	24	17	18
	Autre matériel publicitaire	t	81	100	−19	–	–	–
	Autres matières	t	7.0	4.5	2.5	3.9	0.6	4.5
306	Déchets							
	Total	t	535	566	−31	403	407	418
	Déchets urbains (incinération)	t	87	86	1	40	66	76
	Matériel publicitaire (incinération)	t	22	50	−28	–	–	–
	Matériel publicitaire (non connu)	t	91	78	13	–	–	–
	Déchets inertes (décharge CH)	t	5.6	2.3	3.3	–	–	–
	Papier (recyclage)	t	321	333	−11	363	341	342
	Métaux (recyclage)	t	6	14	−9	–	–	–
	Électronique (recyclage)	t	0.1	0.7	−0.5	–	–	–
	Bannières (recyclage)	t	2.1	1.6	0.5	–	–	–

Planet



GRI	EPIs ¹	APG SGA Groupe			APG SGA AG ² & Société Générale d’Affichage SA			
		2024	2023 Année de base	Différence	2022	2021	2020	
302	Trafic professionnel ⁴							
	Total	km	325 050	406 786	−81 736	530 959	350 427	476 449
	Voiture	%	21	11	10	10	11	16
	Avion	%	13	7	6	5	–	–
	Train	%	66	82	−16	85	89	84
302	Trafic pendulaire ⁵							
	Total	millions km	1.8	1.9	−0.1	1.5	0.6	0.4
	Voiture	%	40	44	−4	37	100	100
	Transport public	%	57	54	3	62	–	–
	Emissions de GES (équivalent CO ₂) ⁵							
	Total		8 146	8 178	−31	2 686	2 197	2 287
305-1	Scope 1	teqCO ₂	1 092	1 134	−42	1 007	1 013	1 072
305-2	Scope 2 ⁷	teqCO ₂	2 747	2 920	−174	19	16	14
305-3	Scope 3	teqCO ₂	4 307	4 123	185	1 660	1 168	1 201
305-4	Intensité Scope 1+2 .	kgeqCO ₂ / kCHF Revenu net	11.6	12.5	−0.9	3.4	4.1	4.3
	Impact environnemental ⁸							
	Bilan principal	millions UCE	10 563	10 696	−133	2 347	2 724	2 800
	Bilan global	millions UCE	17 346	17 097	249	5 130	5 132	5 373
	Valeurs de référence							
	Revenue net	millions UCE	332	326	7	297	252	251

¹ Entreprises enregistrées : jusqu’en 2022 APG|SGA SA & APG|SGA Société Générale d’Affichage SA, à partir de 2023 l’ensemble du groupe APG|SGA

² Comprend tout le personnel direct de la holding et leurs activités opérationnelles quotidiennes

³ Depuis 2019 chauffage à distance sur les sites de Bâle et Lausanne, depuis 2024 le site Vernier

⁴ Avec des véhicules externes (kilomètres de véhicules propres non compris)

⁵ Depuis 2022, nouveau relevé du trafic pendulaire, TP inclus

⁶ Calcul des émissions de GES : 2020 v3.7.1, 2021 v3.8, 2022 v3.9.1, 2023 v3.10, 2024 v3.11.
Méthodes : 2020–2021 IPCC2013, à partir de 2022 IPCC2021

⁷ Fondées sur le marché (fondées sur la localisation 2024 : 2 257 t CO₂eq)

⁸ Calcul de l’impact environnemental : 2020–2021 v3.8, 2022 v3.9.1, 2023 v3.10, 2024 v3.11;
Méthode UCE2021. Mio. UCE = 1’000’000 unités de charge écologique (UCE)

Planet



Répartition des catégories du scope 3

Catégories du scope 3		2022 t CO ₂ eq	2023 t CO ₂ eq	Commentaires
1	Biens et services achetés	1 216	464	Principale source d'émission : matériel publicitaire (p. ex. affiches pour collage humide)
2	Biens d'investissement	951	452	Sources d'émissions : véhicules commerciaux et infrastructure publicitaire (p. ex. ePanels)
3	Activités relevant des secteurs des combustibles et de l'énergie (non incluses dans les scopes 1 et 2)	1 108	426	Les carburants pour les véhicules commerciaux sont le principal vecteur d'émissions, suivis par le chauffage et l'électricité
4	Transport et distribution en amont	58	22	Principale source d'émission : transports par camion
5	Déchets produits lors de l'exploitation	228	22	Principale source d'émission : élimination du matériel publicitaire
6	Voyages d'affaires	21	25	Principale source d'émission : voiture
7	Déplacements domicile-travail des salariés	307	208	Principale source d'émission : trajets pendulaires en voiture
8	Actifs loués en amont	–	–	Tous les flux d'énergie pertinents (notamment ceux provenant de bâtiments loués ou d'espaces publicitaires) sont inclus dans les scopes 1 et 2
9	Acheminement en aval	–	–	L'affichage est réalisé avec des véhicules commerciaux ; les émissions correspondantes sont donc comprises dans le scope 1
10	Transformation des produits vendus	–	–	APG SGA est une entreprise de services et ne vend pas de produits
11	Utilisation des produits vendus	–	–	APG SGA est une entreprise de services et ne vend pas de produits. La consommation d'électricité des supports publicitaires tels que les écrans pour la publicité numérique est comprise dans le scope 2
12	Traitement en fin de vie des produits vendus	–	–	Non applicable ; APG SGA est une entreprise de services et ne vend pas de produits.
13	Actifs loués en aval	176	–	Énergie de chauffage des surfaces louées
14	Franchises	–	–	Non applicable ; pas de franchises
15	Investissements	–	–	Non applicable ; APG SGA n'est pas une société d'investissement et n'offre pas de services financiers
	Autres (en amont)	59	41	Infrastructure routière prise en compte ; pas de collecte de données séparée (incluse dans les données de bilan écologique ecoinvent utilisées).

Parmi les prestations primaires d'APG|SGA, on trouve l'acquisition, l'installation et l'entretien des surfaces publicitaires analogiques et numériques dans les espaces publics ainsi que la commercialisation et la location de ces surfaces. Tous les processus de ses services le long de la chaîne de création de valeur sont intégrés à l'inventaire des GES. Le calcul s'appuie sur la base de données ecoinvent (versions v3.10 pour 2023 et v3.11 pour 2024).

Intep
Integrale Planung GmbH
Pfungstweidstrasse 16
8005 Zürich

T +41 (0) 44 578 11 12
www.intep.com



To the Executive Management
APG|SGA
Giesshübelstrasse 4
8045 Zürich

Zurich, 28th of April 2025

APG|SGA - Greenhouse gas balance for the fiscal year 2024

→ **Independent auditor's report on the greenhouse gas footprint statement**

Our mission and scope of the Audit

We have been engaged to perform a limited assurance review of the following scope for the reporting period from January 1, 2024 to December 31, 2024:

- APG|SGA's greenhouse gas balance for the fiscal year 2024 according to Scope 1 (direct GHG emissions), Scope 2 (indirect energy GHG emissions) and Scope 3 (other indirect GHG emissions).
- The workflow for data collection, calculations and aggregation as well as the process of verification in the context of the greenhouse gas balance

Criteria

The greenhouse gas balance was prepared based on the following criteria:

- ISO 14064-1:2006 & WRI/WBCSD Greenhouse Gas Protocol, Revised Edition 2004

Responsibility of APG|SGA

The Executive Management of APG|SGA is responsible for the preparation of the greenhouse gas balances in accordance with the criteria. This responsibility includes the design, implementation and maintenance of adequate internal controls related to the compilation and fair representation of greenhouse gas balances including the calculation of greenhouse gas emissions that are free from material misstatement, whether due to fraud or error. In addition, the Executive Management is responsible for the selection and implementation of the criteria and for maintaining appropriate records.

Responsibility of the Auditor

Our responsibility is to express an opinion on the greenhouse gas balancing, based on our limited assurance engagement. We conducted our review in accordance with the Guidance and Verification of Greenhouse Gas Statements (ISO 14064-3:2019) to determine whether the subject matter has been prepared, in all material respects, in accordance with the criteria listed above.

Taking into account risk and materiality considerations, we performed audit procedures to obtain sufficient and appropriate audit evidence. The procedures selected depend on the judgement of the independent auditor. In a limited assurance engagement, the procedures performed are less



comprehensive than in a reasonable assurance engagement and therefore offers a more limited level of assurance.

We have performed the following essential work:

- Assessment of the Company's greenhouse gas balancing and offsetting processes and their practical implementation.
- Interview with the sustainability management as the unit responsible for greenhouse gas balancing.
- Inspection of the organizational structure, the level of knowledge and training of the employees involved, the methods of data collection and processing, and the internal controls as relevant for the audit review.
- Analytical reviews, interviews and inspection of the documentation of the systems and processes used to collect, calculate, record, analyze and aggregate the data, including document reviews and random sampling.
- Assess and review the methodology used to calculate the Company's greenhouse gas balance.
- In-depth review of the minor deviations identified in the previous year's audit and evaluation of the measures implemented to correct these deviations.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a reasonable basis for our conclusion.

Conclusion

Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the greenhouse gas balance for the fiscal year 2024 have not been made in accordance with the criteria in all material respects.

Intep – Integrale Planung GmbH

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "Beat Stemmler".

Beat Stemmler
Managing Director

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "G. Gambaro".

Gessica Gambaro
Senior Consultant



Résultats économiques

Une rentabilité optimale ainsi que des relations de long terme avec les partenaires et la clientèle sont le fondement de la pérennité et de la compétitivité de l’entreprise.

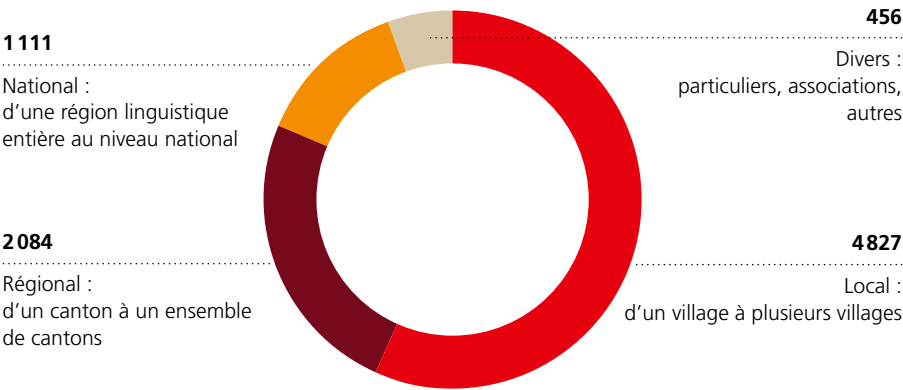
Relations fructueuses avec les partenaires et la clientèle

En 2025, APG|SGA fêtera son 125e anniversaire et est fière de sa longue existence et de son modèle commercial qui génère des revenus pour les particuliers, les entreprises et les pouvoirs publics grâce à 6 980 contrats et partenariats. En Suisse, 9 606 annonceurs/-euses, du niveau local au niveau national, ont réussi à attirer l’attention sur leur entreprise, leur organisation, leurs services ou leurs produits en 2024. À cette fin, APG|SGA a mené avec succès 32 399 campagnes au cours de l’exercice sous revue.

Parmi les projets figurent, par exemple, l’installation des Mountain ePanels les plus hauts d’Europe sur le Jungfrauoch – Top of Europe, à 3 454 mètres d’altitude. Par ailleurs, 161 nouveaux ePanels ont été installés dans les gares des CFF, ce qui représente une augmentation de plus de 50% par rapport à l’inventaire à la fin de l’année précédente.

Avec l’acquisition de 25% des actions par l’Aktiengesellschaft für die Neue Zürcher Zeitung (NZZ), une autre entreprise suisse de tradition s’est positionnée comme actionnaire stratégique d’APG|SGA.

Nombre de clients par catégorie en 2024



Prosperity



Chiffres clés

Le rapport de durabilité ne publie pas de chiffres financiers qui n’ont pas déjà été publiés dans le rapport de gestion ou financier, et ceux-ci ne sont pas non plus répartis par pays. Il convient malgré tout de souligner la valeur ajoutée économique générée par APG|SGA pour diverses parties prenantes. Parmi les prestations les plus importantes, on trouve les salaires versés au personnel, les activités d’achat de matériaux et de prestations de service, les redevances versées aux pouvoirs publics sous forme de paiements de concession et d’impôts, les prestations gratuites fournies aux organisations d’utilité publique, au sport et à la culture sous forme de rabais et d’avantages ainsi que les paiements aux bailleurs de fonds.

Amélioration continue

Les processus visant à améliorer l’efficacité des méthodes de travail et du flux de matériel sont ajustés de manière continue. Parmi les grandes réalisations de l’année 2024, on compte divers processus de numérisation, la certification obtenue avec le label EcoEntreprise Développement durable – Responsabilité sociétale, la création du CSR Board ainsi que le développement de différentes solutions d’interface avec des prestataires de services et fournisseurs importants.

Valeur économique immédiatement produite et distribuée en milliers de CHF

Position en milliers de CHF	2024	2023	Différence
Revenus	326 945	325 632	1 313
Coûts d’exploitation	s.o.	s.o.	
Salaires et prestations pour le personnel			
– Masse salariale brute	47 700	47 147	553
– Cotisations de l’employeur à la caisse de pension	5 723	5 576	147
– Cotisations sociales à l’AVS, aux indemnités journalières de maladie, à l’assurance-accidents	4 554	4 277	277
– Frais de personnel autres	487	941	–454
Paiements aux investisseurs	35 966	32 948	3 018
Impôts sur les bénéfices	6 776	5 073	1 703
Redevances et commissions	195 358	196 826	–1 468
Investissements au niveau communal	s.o.	s.o.	
Cash flow disponible	37 345	31 325	6 020



Prévention de la corruption

Pour APG|SGA, il est important que tout le personnel sans exception respecte l'ensemble des dispositions légales et des règles internes de l'entreprise qui s'appliquent. Il s'agit notamment des directives anticorruption et antifraude.

Approche managériale

Le comité de conformité est l'organe central de la lutte contre la corruption. Il est responsable de tous les processus pertinents. Il veille au bon respect des directives, les met à jour et se tient à disposition pour toute question ou conseil. Il autorise toutes les invitations envoyées par APG|SGA à ses clients/-es, partenaires et autres parties prenantes externes qui dépassent la valeur monétaire définie dans les directives. En outre, le comité de conformité organise des formations et coopère directement avec le service externe d'alerte en cas de signalements et d'enquêtes.

Les directives antifraude et anticorruption contiennent toutes les informations et règles pertinentes et s'appliquent à l'ensemble du personnel. Celles-ci sont mises à jour et révisées périodiquement.

Risques liés à la corruption

Les risques de corruption sont plus fréquents dans le secteur administratif et ne concernent pas les afficheurs/-euses ou les personnes exerçant des activités de construction. Les risques sont particulièrement élevés dans la gestion des partenaires, chez les personnes qui travaillent directement avec les responsables des concessions publiques ou dans la vente et chez celles en contact direct avec la clientèle.

Formation et service d'alerte externe

Tous les membres du personnel d'APG|SGA en Suisse qui occupent des fonctions administratives doivent suivre une formation obligatoire en matière de conformité au cours des trois premiers mois de travail. Les afficheurs/-euses, qui constituent environ un tiers du personnel, sont exemptés/-es de cette obligation. Tous les deux ans, la formation basée sur l'apprentissage en ligne fait l'objet d'une révision et tous les membres du personnel concernés sont tenus de réussir à nouveau la formation.

Depuis 2022, il existe un service d'alerte externe qui recueille notamment les violations de la conformité, mais qui se tient également à disposition pour tous les autres types de signalements. Le service de signalement reçoit les informations par téléphone ou par e-mail et, sur demande, de manière anonyme. Elle est habilitée à lancer et à mener des enquêtes. Tout le personnel d'APG|SGA est tenu de coopérer sans réserve. Sur les canaux internes, des rappels réguliers sont faits quant à l'existence et au fonctionnement du service de signalement.

Cas concrets

Aucun signalement n'a été reçu depuis la mise en service du service d'alerte. Il n'y a pas de procédures internes ou publiques en cours ni de cas de corruption confirmés.

Prosperity



Activités commerciales conformes à la loi

Afin de préserver la confiance en l'intégrité de l'entreprise, APG|SGA s'engage à adopter un comportement conforme à la loi et à respecter les directives et règles de conduite éthiques qu'elle s'est imposées.

Procédures en cours

APG|SGA respecte systématiquement les lois en vigueur au niveau national, cantonal et communal, le droit de la concurrence, les lois sur le personnel ainsi que les réglementations applicables aux appels d'offres et aux soumissions. Avec ses concurrents, APG|SGA se livre à une concurrence loyale pour les parts de marché et respecte les lois sur les cartels et le droit de la concurrence en vigueur dans le pays. APG|SGA est membre de diverses associations professionnelles, mais aucun accord n'a été conclu concernant les prix, les secteurs ou les produits.

En 2021, APG|SGA a engagé une procédure en Serbie contre les autorités locales de Belgrade concernant un éventuel non-respect d'un contrat d'exclusivité. La procédure était en instance au moment de la rédaction du rapport.

Pendant la période sous revue et à l'heure actuelle, APG|SGA n'a été impliquée dans aucune autre procédure juridique pour comportement anticoncurrentiel ou violation du droit des cartels et des monopoles. En outre, APG|SGA n'a pas commis d'autres infractions importantes aux lois et ordonnances.

Indice de contenu GRI

APG|SGA a publié les informations mentionnées dans le présent index GRI pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 en se référant aux normes du GRI.
GRI parent : GRI 1 : Base 2021

Informations générales

Norme GRI	Éléments d'information		Localisation ¹
L'organisation et ses pratiques de reporting GRI 2 : Informations générales 2021	2-1	Détails sur l'organisation	RG, p. 20–23
	2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	FR, p. 27 RD, p. 7
	2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	RD, p. 7, 46
	2-4	Reformulations d'informations	RD, p. 7
	2-5	Assurance externe	RD, p. 7, 36–37
Activités et travailleurs GRI 2 : Informations générales 2021	2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RG, p. 4–19 / RD, p. 5–7
	2-7	Employés	RG, p. 42 / RD, p. 14–15
	2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	RD, p. 15
Gouvernance GRI 2 : Informations générales 2021	2-9	Structure et composition de la gouvernance	RG, p. 22–28
	2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG, p. 24
	2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG, p. 22
	2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	RG, p. 23–25 RD, p. 6–8, 26
	2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RG, p. 24–25 RD, p. 6–8, 26
	2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	RD, p. 7–8
	2-15	Conflits d'intérêts	FR, p. 39 / RG, p. 21–23 / RE, S. 12
	2-16	Communication des préoccupations majeures	RG, p. 25 / RE, p. 11
	2-19	Politiques de rémunération	RG, p. 31–32
	2-20	Processus de détermination de la rémunération	RG, p. 24, 30–31
	2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	RD, p. 4
Stratégie, politiques et pratiques GRI 2 : Informations générales 2021	2-23	Engagements politiques	RG, p. 29 RD, p. 5, 7–8, 20
	2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RG, p. 29
	2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	RG, p. 29 RD, p. 9, 22, 40
	2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	RD p. 41
	2-28	Adhésions à des associations	RD, p. 7
	2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	RD, p. 9
Engagement des parties prenantes GRI 2 : Informations générales 2021	2-30	Négociations collectives	RD, p. 15

¹ Localisation : RG = Rapport de gestion, FR = Financial Report, RD = Rapport de durabilité, RE = Règlement de l'entreprise

Thèmes pertinents

Norme GRI	Éléments d'information		Localisation ¹
Thèmes pertinents	3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RD, p. 8
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-2	Liste des thèmes pertinents	RD, p. 8
Performance économique	3-3	Gestion des thèmes pertinents	RG, p. 10–18
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Relations fructueuses avec les partenaires et la clientèle	RD, p. 38
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	RD, p. 39
Prévention de la corruption	3-3	Gestion des thèmes pertinents	RD, p. 40
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021			
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	RD, p. 40
	205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	RD, p. 40
	205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	RD, p. 40
Activités commerciales conformes à la loi	3-3	Gestion des thèmes pertinents	RD, p. 41
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021			
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016	206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	RD, p. 41
Climat et énergie	3-3	Gestion des thèmes pertinents	RD, p. 26
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021			
GRI 302 : Énergie 2016	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	RD, p. 33
Économie circulaire – ressources et déchets	3-3	Gestion des thèmes pertinents	RD, p. 30, 31
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	303-3	Prélèvement d'eau	RD, p. 33
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-4	Rejet d'eau	RD, p. 33
	303-5	Consommation d'eau	RD, p. 33
GRI 305 : Émissions 2016	305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	RD, p. 34
	305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	RD, p. 34
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	RD, p. 34
	305-4	Intensité des émissions de GES	RD, p. 34
	305-5	Réduction des émissions de GES	RD, p. 34
GRI 306 : Déchets 2020	306-3	Déchets générés	RD, p. 33
	306-4	Déchets non destinés à l'élimination	RD, p. 33
	306-5	Réduction des émissions de GES	RD, p. 30, 33
		Approvisionnement durable – aspects écologiques	RD, p. 32
Conditions d'embauche et de travail attrayantes	3-3	Gestion des thèmes pertinents	RD, p. 14
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		Personnel d'APG SGA	RD, p. 14
		Structure des âges	RD, p. 15
		Accomplissements et avantages accessoires	RD, p. 15
		Satisfaction du personnel	RD, p. 15
Sécurité au travail et santé	3-3	Gestion des thèmes pertinents	RD, p. 17
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	RD, p. 17
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RD, p. 17–19
	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	RD, p. 18
	403-6	Promotion de la santé des travailleurs	RD, p. 18–19
	403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	RD, p. 18

¹ Localisation : RG = Rapport de gestion, FR = Financial Report, RD = Rapport de durabilité, RE = Règlement de l'entreprise

Thèmes pertinents

Norme GRI	Éléments d'information		Localisation ¹
	403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	RD, p. 18
	403-9	Accidents du travail	RD, p. 19
	403-10	Maladies professionnelles	RD, p. 19
Égalité des sexes GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	RD, p. 16
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RG, p. 23 / RD, p. 16
Approvisionnement durable – aspects sociaux GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	RD, p. 20
		Évaluation des fournisseurs	RD, p. 20
GRI 408 : Travail des enfants 2016	408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	RD, p. 20–21
Contribution sociale de la publicité extérieure GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3	Gestion des thèmes pertinents	RD, p. 22–23
		Vérifications juridiques et éthiques	RD, p. 22
		Commission suisse pour la loyauté	RD, p. 22
		Contribution à l'information politique et démocratique	RD, p. 22
		Sponsoring d'affichage et dons	RD, p. 23
		Collaboration avec les institutions sociales	RD, p. 23

¹ Localisation : RG = Rapport de gestion, FR = Financial Report, RD = Rapport de durabilité, RE = Règlement de l'entreprise

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
AELE	Association européenne de libre-échange
APG SGA	APG SGA SA (comprend toutes les entreprises du groupe)
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CH	Suisse
CO	Code des obligations
CSL	Commission suisse pour la loyauté
EGS	Émissions de gaz à effet de serre
eqCO ₂	Équivalent CO ₂
ESRS	Normes européennes d'information en matière de durabilité
GRI	Global Reporting Initiative
ISO	Organisation internationale de normalisation
LCI	Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique
MSST	Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
NZZ	Aktiengesellschaft für die Neue Zürcher Zeitung
OBNL	Organisation à but non lucratif
ODD	Objectifs de développement durable de l'ONU
ODiTr	Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants
ONU	Organisation des Nations unies
PET	Polyéthylène téréphtalate
PVC	Polychlorure de vinyle
RS	Serbie
RSE	Responsabilité sociale de l'entreprise
SBT	Science Based Targets / Objectifs climatiques scientifiquement fondés
SBTi	Science Based Targets initiative
sdbu	Services sociaux du district d'Uster
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SPR+	Swiss Poster Research Plus SA
SUVA	Établissement suisse d'assurances-accidents
UCE	Unités de charge écologique
UE	Union européenne
UNICEF	United Nations Children's Fund / Fonds des Nations unies pour l'enfance

Textes de référence et autres informations

Rapport financier/Financial Report

Rapport financier complet :
www.apgsga.ch/rapport

Rapport de gestion

Rapport de gestion complet :
www.apgsga.ch/rapport

Mission d'entreprise

Les textes complets de la mission d'entreprise et du code de conduite peuvent être consultés sous :
www.apgsga.ch/mission-dentreprise

Rapport de durabilité

Rapport de durabilité complet et rapport d'audit indépendant du bilan des gaz à effet de serre :
www.apgsga.ch/durabilite

Contact relatif au rapport de durabilité

Andres Trautmann, Chef de la durabilité
Tél. +41 58 220 77 54
E-mail : andres.trautmann@apgsga.ch



www.apgsga.ch
APG|SGA SA
Carrefour de Rive 1
CH-1207 Genève
investors@apgsga.ch

La société APG|SGA SA est l'entreprise de médias Out of Home leader en Suisse. Cotée à la bourse SIX Swiss Exchange de Zurich, elle couvre tous les domaines de la publicité extérieure en étant présente dans les rues et sur les places, dans les gares, les aéroports, les centres commerciaux, en montagne ainsi que dans et sur les transports publics. Son offre va des campagnes d'affichage de grande ampleur aux grands formats, en passant par les surfaces publicitaires numériques ultramodernes, les formes publicitaires spéciales et la publicité mobile. En relation avec les clients, les autorités et le secteur de la publicité, APG|SGA est synonyme de durabilité et d'innovation. Elle veut séduire la population avec les meilleures solutions de communication dans l'espace public.

